



# BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE WALLON

PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

15<sup>e</sup> Année — 1926  
N<sup>o</sup>s 3-4

LIÈGE

Imprimerie H. Vaillant-Carmanne  
Place St-Michel, 4

## SOMMAIRE

**Etudes linguistiques** autour du w. *norèt* mouchoir, par **Jules FELLER**.

**Notes d'étymologie et de sémantique** : w. liég. *mässi*, par **A.-L. CORIN**;  
— w. liég. *rider*, *ridant*; w. malm. « *sincovin* »; w. *véyi rås'*; *Fauvillers*,  
par **J. HAUST**.

**Livres et Revues**, par **Em. DONY, J. FELLER, J. HAUST**.

**Communications reçues** (14<sup>e</sup> liste).

---

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la *Société de Littérature wallonne* — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la *Société*. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la *Société* qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la *Société* et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *huit francs* au trésorier, M. Ch. STEENEBRUGGEN, 8, rue de Londres, Liège (chèques postaux n° 102927).

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants, de nos membres affiliés ou protecteurs.

Tout membre de la *Société* a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la *Société*, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *quinze francs* pour la Belgique, de *vingt francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui s'imposent une cotisation minima de *vingt-cinq francs* (étranger: 30 francs), sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de la *Société*.

Les 15 premières années de ce *Bulletin* (1906-1926), sont en vente au prix de 100 francs. Chaque année séparément : 8 francs.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

---

### Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétariat: rue Fond-Pirette, 75, Liège

---

☞ Le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, tome 61, sera distribué en 1927 aux membres de la *Société*.

Fds Hennuy

Ville de Liège  
Bibliothèque des Dialectes  
de Wallonie

## BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE WALLON

publié par la Société de Littérature wallonne

---

15<sup>e</sup> année — 1926

N<sup>o</sup>s 3-4

---

## Études linguistiques autour du wallon *norèt, mouchoir*

SOMMAIRE. — Sens divers du mot ; *norèt* dans les anciens textes wallons. — Sur l'évolution de sens de *mouchoir* et de *norèt*. — Ces mots ne sont pas un legs de l'antiquité. — Etymologie de *norèt* d'après Altenburg et Horning : *norèt* = *narèt*, de naris. — Etymologie de Grandgagnage : *norèt* = *norgetus*, de *norga*. — Ma proposition de 1912 et objections de M. Haust. — Etymologie de M. Marchot : *norèt* = *n* + *oracius* > *orerez*. Objections : étude de la suppression de *-re-* dans les mots en *-r-erez* ; étude des conditions de la prosthèse de *n*. — Etymologie de M. Haust en 1924 : *norèt* = *n* + croisement de *orarius* avec *orittus*. Difficultés sémantiques. Examen des exemples contenant *oré*. Etude sur les croisements. — Défense de mon étymologie : *norèt* = *noerez* de *nodaricius* (à nouer). Objections de M. Haust. Les représentants de *nodus* et *nodare* en wallon. Etude de l'alternance *o/ou* de *noer-nouer* et *norèt-nouret*. Etude sur la suppression de l'*e* protonique en hiatus : *noeret-noret*. — Conclusion.

---

Le mot wallon *norèt*, qu'il faudrait en attendant écrire *norè* pour ne rien préjuger de ses origines, signifie « mouchoir » dans le double sens de « mouchoir de poche » et « mouchoir

de cou ». Au second sens, il peut désigner soit un fichu de toile, de soie, de dentelle ou d'étoffe, soit un petit châle ; il a même servi à dénommer la cravate, si on en croit Lobet (p. 381), non pas la cravate moderne souvent étroite et raide comme une courroie, mais la cravate de nos grands-pères, étoffée et dépliable.

Pour éclairer le sens et la forme, on voudrait pouvoir ajouter à cette première indication rétrospective de Lobet le témoignage d'anciens textes. En voici quatre : deux ont été fournis par M. Haust dans un article sur *noret* inséré en ce *Bulletin* même (13<sup>e</sup> année, 1924, p. 46) ; les deux autres viennent de nos lectures. 1<sup>o</sup> Un passage d'un *Registre aux arrêts* de 1530-33 (Archives liégeoises) ne nous offre que la mention « deux noret » attestant l'existence du mot en 1530. 2<sup>o</sup> Un *cri du perron* de 1553 est plus explicite : « commencherent a eux volloir prendre l'ung l'autre par jeux des *nouretz* ou *mousseaux* qu'ils avoient comme joenes gens aucunnefois font » (= à vouloir se prendre l'un à l'autre, par jeu, ....). Nous recueillons ici la forme *nouret* ; puis nous voyons que le rapporteur, craignant sans doute que l'on ne comprenne pas parce qu'il y a diverses espèces de *norets*, adjoint au mot un synonyme : *mousseaux*. Mais qu'est-ce que *mousseau* ? Aucun dialecte ne fournit ce mot. Il n'y a en liégeois d'autre *mossé* que celui qui signifie « mousse », dont il ne peut être ici question. Force est de conjecturer que ce *mousseaux* doit être le fruit d'une francisation maladroite du picard *moucho* mouchoir. Au point de vue du sens on trouve « moucho d' eou » dans une chanson lilloise de Debuire (<sup>1</sup>). On trouve « moucho » dans une autre chanson lilloise du fameux Brûlé-maison († 1740) : « Mai eune épeine affiquée — Et tin biau *moucho*, Pironne, — Much'tent tes paquets » (mais une épine fichée et ton beau mouchoir,

(<sup>1</sup>) *Les Lilloises*, chansons par L. Debuire dit Du Buc, Lille, 1856, p. 12.  
*Les chansons et histoires facétieuses et plaisantes de feu F. de Cottignies dit Brûlé-maison*, Lille, Vanackere, 1856, p. 62.

Pironne, cachent tes seins). Il s'agit donc ici d'un mouchoir qui couvre la poitrine. Quant au passage du *Cri du perron*, le scribe liégeois qui connaît le mot picard, l'a francisé en raison des analogies qu'il perçoit, transformant le *ch* picard en *ss* et la finale *o* en *eau*. *Mousseaux* est le résultat de deux erreurs analogiques. Malgré le synonyme ajouté à *nouretz*, le sens demeure assez incertain. S'il s'agissait d'un jeu ordinaire de cache-cache entre enfants, on pourrait admettre qu'ils dénouent leur foulard pour s'en servir au jeu ; mais il s'agit de jeunes gens qui se prennent les mouchoirs l'un à l'autre par jeu, d'une façon de se lutiner qui peut tourner mal : ces mouchoirs n'étaient donc point des foulards noués ou fixés comme plus haut celui de Pironne.

C'est avec le sens de vêtement que nous avons rencontré *noret* dans les deux textes suivants. 1<sup>o</sup> La curieuse *Pasqueye novel* en trente quatrains sur la toilette des filles, insérée au tome XI du *Bulletin de la Société wallonne* (2<sup>e</sup> livraison, p. 256, couplet 9), que son éditeur donne comme antérieure à 1650, porte ceci : « S'if aron de *Noret* quaré — Et on bay drol po my alé ». Ce texte, reproduit d'après une feuille volante imprimée, non d'après l'original, a grand besoin d'être amendé. Je conjecture au second vers, devenu inintelligible, *et one bendrole* ou même *atot 'ne binderole* : « si v's-âront dès *noret*s cwârés, atot 'ne binderole po mî aler », des mouchoirs carrés, ornés d'une bande, pour faire plus d'effet. La succession des objets de toilette décrits montre qu'il s'agit de foulards et non de mouchoirs de poche. 2<sup>o</sup> Le second texte, de 1722, nous fait voir *noret* usité dans l'Ardenne belge, en pleine région de l'Ourthe : « un noret à lignes et un tablier » (Conrotte, *Les Eneilles*, p. 138). Ce noret à lignes cité avec un tablier est aussi, évidemment, un foulard et non un mouche-nez.

Le mot est employé plus au sud. En patois gaumais de Virton, le vieux dictionnaire manuscrit de Maus traduit *noret* par « bonnet d'enfant ». C'est sans doute un bonnet qui s'appa-

rente au fichu à nouer sur la tête et qu'on a fini par approprier à son usage en fixant les plis par quelques points de couture.

On voudrait trouver d'autres mentions, antérieures, plus nombreuses, et pour d'autres régions encore. On s'apercevrait alors que le mot n'est pas ou n'était pas localisé dans l'extrême nord-est wallon. Ces faits sont à rechercher dans des inventaires de mobiliers et d'habillements. Avis à nos amis les archivistes ! Ces petits inventaires privés, composés à l'occasion de décès, de testaments, d'héritages, d'entrée en maison, pièces d'orthographe souvent informe, sont d'ordinaire relégués dans des oubliettes parce qu'ils manquent de prestance historique : ce sont les plus précieux témoins au point de vue de l'ancien langage et des moeurs. Nous les recommandons aussi à l'attention du *Musée de la Vie wallonne*.

Nous sommes donc en présence d'un terme à significations diverses. On ne peut dresser le tableau génétique des sens si on ne connaît l'origine du mot. Mais, à peine la question d'étymologie posée, on s'aperçoit que le mot est isolé ou du moins sans famille apparente. C'est la condition la plus défavorable pour ce genre de recherches. Elle laisse peu de chance d'aboutir, et elle ouvre au large le champ des controverses.

Prenons d'abord la précaution de nous dégager d'une illusion sémantique. Parce que *norèt* signifie en gros « mouchoir », il serait naïf de s'imaginer que ce mot a dû suivre exactement la même évolution de sens que le mot français *mouchoir*. Celui-ci, venant de *moucher*, doit signifier en premier lieu un « linge quelconque pour se moucher ». La forme de ce lambeau n'importe pas d'abord, mais la coutume en a fait un carré de toile, de lin ou de soie. Ce carré d'étoffe, qu'on avait à sa portée, pouvait servir à bien d'autres usages : à s'essuyer les mains, à frotter ses besicles, enlever une tache, secouer de la poussière ; au besoin on pouvait le plier en diagonale et le nouer autour de son cou ou sur sa tête. Mais le nom de mouchoir est resté aux appropriations diverses de l'objet.

Il n'y a rien, au contraire, qui nous révèle le sens premier de *norèt* dans les expressions *norèt d' potche*, *norèt d' tahe*, *norèt d' sètchê*, *norèt d' cô*. Quand le mot *norèt* est employé seul, ce sont les circonstances qui en déterminent le sens. Grand-gagnage note bien que, « sans détermination, *norèt* se comprend plutôt d'un mouchoir de cou que d'un mouchoir de poche », mais nous n'oserions pas faire état de ce témoignage, que l'on pourrait contester et contrarier par trop d'exemples. On voit bien que, dans le français « mouchoir de cou », le complément était nécessaire. « Mouchoir de poche » est une expression postérieure, créée par opposition, quand la mode eut différencié le foulard du mouchoir banal. En est-il de même pour *norèt* ? Le contraire ne peut-il s'être produit ? Notez qu'on peut facilement s'y tromper. Par exemple, dans « un moment de temps », on est porté à croire que le complément est un pléonasme. Il n'en est rien. *Moment* vient de *movere* ; il signifie le plus petit poids qui fait mouvoir la balance ; un « moment de temps » est un « petit poids de temps ».

Rien donc ne révèle le sens premier du mot wallon. Si nos expressions composées ont été calquées sur les expressions françaises, ce qui est toujours à craindre, il faut prudemment tenir *norèt* en dehors du développement sémantique du mot *mouchoir*.

A cet effort pour dissocier les deux idées de *norèt* et de *mouchoir*, il serait prudent d'ajouter quelque recherche sur le passé de ce prosaïque morceau de toile afin d'orienter l'enquête. Est-il ancien ? est-il moderne ? Les grandes dames du moyen âge, qui n'avaient pas de chemise, avaient-elles un mouchoir ? L'invention nous viendrait-elle des barbares, en sorte qu'il fallût chercher à *norèt* une origine germanique ? Non pas ! Nous voyons par la Cyropédie que les grands de Perse avaient des mouchoirs. Les Grecs possédaient divers linge de propreté : *ἀθόνη*, toile, nappe ou serviette ; *ἀθόνιον*, mouchoir, suaire, bande de toile, charpie ; *μάκτρον*, torchon ; *χειρόμακτρον*,

essuie-mains, serviette ; *ρινόμακτρον*, mouchoir ; *καψιδώριον*, mouchoir pour essuyer la sueur ; nous ne comptons pas *σουδάριον*, *ώράριον*, qui sont des emprunts tardifs aux Latins. — Les Latins ont *linteus* et *linteolus*, linge, carré de linge ; *mappa* et *mappula*, serviette ; mais aussi *sudarium* et *sudariolum*, suaire et mouchoir. Une statue de la collection Farnèse porte à la main un *sudarium*. *Solare* est un fichu pour se garantir du soleil le cou ou la tête. Chez Arnobe (II, 5) figure le mot *muccinium*, dont la composition révèle le sens propre de mouchoir. *Facitergium* et *manutergium* apparaissent, sur le tard, dans les *Origines* d'Isidore de Séville (19, 25 et 26). Il y a enfin un *orarium*, peut-être même deux. Le plus authentique est un dérivé de *ora*, bord (cf. Darembert et Saglio, sub v<sup>o</sup>). Mais Jean de Gêne, d'après Du Cange (VI, 720), distingue un *orarium* dérivé de *ora*, signifiant le limbe ourlé ou brodé d'un vêtement, et un *orarium* qu'il croit dérivé de *os*, *oris*, signifiant « *infula illa quae involvit et operit ora, id est vultus* ». Du Cange ajoute cette glosse du *Catholicon parvum* : « *Orarium*, un ourlet de robe, un touret à mettre sur le visage ». Ses continuateurs ont emprunté à un autre glossaire la traduction « *Orarium, guimple* ». Aucune de ces définitions ne milite en faveur d'un *orarium* au sens de mouche-nez ni d'un dérivé de *os* bouche, visage. La suite du copieux et intéressant article du Du Cange, à moins qu'on n'impose aux textes le sens qu'on désire, nous laisse dans l'indécision. Ou bien le mot *orarium* est accolé à *sudarium*, à *lintamentum*, à *facialis*, ce qui implique au moins le sens de linge à part ; ou bien l'exemple peut être interprété de deux façons : « *apparuit ferens in orario tria mala optima et tres rosas* », portant trois belles pommes et trois roses *dans un mouchoir*, ou *dans le limbe* de sa tunique, comme Elisabeth de Hongrie ; « *orariis oculos martyrum circumdatis* », ayant bandé les yeux des martyrs de *bandeaux*, d'*écharpes* ou de *mouchoirs*. Quel que soit le sens qu'on adopte, on ne voit pas que cet *orarium* soit

un mot populaire pour un objet d'usage commun. Au contraire, comme il était arrivé pour *manutergium* et *facitergium*, ce mot se spécialisa dans le langage de l'Eglise pour désigner un des vêtements sacerdotaux, l'étole. On ne le trouve pas au moyen âge au sens vulgaire qui nous intéresse ici. Il passe cependant au français, mais avec le sens d'étole ; car, pour emprunter au même article de Du Cange un dernier renseignement, le *Roman de Charité* traduit cet *orarium* ecclésiastique par *orier* : « Bien sés que, par un autre nom, — Apele-on l'estole *orier* ».

Ainsi aucun des mots précités ne s'est imposé au moyen âge dans le sens précis et vulgaire de mouchoir. Le mot mouchoir, lui, représenterait un *\*muccatorium*, qui n'apparaît ni dans Forcellini ni dans Du Cange. Ce dernier ne donne que le *muccinium* d'Arnobe, qui n'a pas eu d'écho, plus une forme occitanienne, *moucadou*, et le terme employé par Rabelais, *mouschenez*. *Mouchoir* est donc un mot de formation française, comme *moccichino* est de formation italienne.

Ainsi, de ce que l'invention du mouchoir, en ses divers usages, remonte à une haute antiquité, on ne peut en inférer que l'emploi du mouchoir était entré dans les mœurs populaires. L'auteur de l'article *orarium*, dans le Dictionnaire de Daremburg et Saglio, en fait un accessoire du costume aristocratique. Faut-il s'en étonner ? D'abord, on est moins sujet aux catarrhes sous le ciel clément du Midi. Même dans le Nord, nous avons assez observé le paysan et l'ouvrier autour de nous pour savoir que, loin des cours et des belles manières, le mouchoir du père Adam a servi plus longtemps qu'ailleurs. L'humble carré de toile n'a passé que lentement de l'aristocratie dans le peuple. Chez nous, il semble bien être venu du même pays que les fourchettes. Une petite enquête sur la façon dont les Wallons expriment les idées de *moucher* et de *mouchoir* les montre à cet égard tributaires de l'étranger. Nous verrons que *norèt* tient peu de place dans le tableau.

Le verbe même qui signifie moucher a en wallon une forme picarde, *mokî*, ou c'est tout simplement le français, *moucher*, *mouchî*, avec un *ch* d'emprunt. A Liège, *mokî* n'existe que dans le sens de « moucher une chandelle ». A Malmedy, on ne le trouve que dans l'expression traditionnelle « *lès steûles su mokèt* », les étoiles se mouchent : c'est ainsi qu'on explique la production des étoiles filantes. Cependant, Faymonville a conservé le sens vulgaire dans *moke-nez*, qui rappelle le *mouschenez* de Rabelais. En Ardenne, on dit à la française *si moucher* : « *dreût come mi brè qwand dji m' mouche* » (Laroche). Ce n'est qu'une forme polie et récente. Comment donc les Wallons disaient-ils communément « se moucher » ? Eh bien, ils disaient candidement *sofler s' nez* ! Cela n'implique aucun *fazzoletto* ! (1) — Quant à l'objet, Namur a la forme *mokwè*, dont le *k* trahit encore une origine picarde. Le dictionnaire namurois de Pirsoul connaît en outre *mokion*, morveau, mais le lexique liégeois de Hubert confond *mokion* et *nokion*. L'Ardenne belge dit *moutchwè d' potche*, accusant ainsi un emprunt de terme qui correspond sans aucun doute à l'emprunt de l'objet. Ailleurs, on a introduit *norèt* dans des expressions composées qui ne témoignent pas non plus d'une antique signification inhérente au mot *norèt* : on dit *norèt d' potche*, *norèt d' tahe* (*tahe* en verviétois et en liégeois, *tache* en namurois, *tasse* en tournaïsien, qui est le germ. *tasca*, en all. *Tasche*), *norèt d' sètchê* ou *d' satché* dans la région malmédienne (*sètchê*, petit sac, poche qui n'était pas primitivement cousue au vêtement, mais ceinte à la taille par une cordelière ou courroie).

Il résulte de cette double enquête que la tradition, en ce point particulier de l'habillement, a été rompue entre l'antiquité et le moyen âge ; que *orarium* a fini sa carrière sous la forme *orier* dans le sens liturgique de étole ; que le roman a dû se créer des termes nouveaux parce que nul des anciens ne

---

(1) Crinon, *Satires picardes* (Péronne, 1876, p. 18) : *Avu ses dogts quand in iret s' mouqui.*

s'était imposé à la langue populaire ; que *norè* semble n'occuper qu'une place d'emprunt dans la famille sémantique *moucher-mouchoir* ; que, d'autre part, au sens de guimpe, bonnet, foulard, ornement du cou ou de la tête, il ne peut être donné sans une démonstration serrée comme issu d'un des termes antiques précités.

## II

Cependant, les étymologistes n'ont pas manqué de retrouver dans *norè* l'idée de *mucus* ou de *moucher*.

Horning (*Zeitschrift für rom. Phil.*, IX, 495) le donne comme un dérivé probable de *naris*, narine. Il rencontre en ce point Altenburg (*Versucht einer Darstellung der wall. Mundart*, II, 9) qui suppose une forme intermédiaire *naret* dérivée de *naris*. Il justifie le changement de *a* en *o* par comparaison avec l'*o* de *sofran* saffran, *ognè* agneau, *tcholeur* chaleur, *tch'volì* chevalet. La proposition paraît séduisante et bien étayée. Cependant ni la phonétique ni la sémantique n'y trouvent tout apaisement.

Les exemples que cite Altenburg sont de simples curiosités dialectales dont l'aire est restreinte, dont l'irrégularité peut facilement s'expliquer. *Sofran* a pris l'*o* parce qu'il a été rapproché par étymologie populaire de *sofri* souffrir ; *tch'volì* ou *tch'volèt* a subi l'influence de *tch'vò* cheval ; *onè* anneau alterne dans nos dialectes avec *anè* et *ènè*, ce qui indique une voyelle initiale peu stable (on dit *onè* à Ouffet en Condroz, à Waremme, Liège, Herve, Verviers, Spa ; *ania*, *agna* dans la région namuroise ; *ènia* à Huy, *ènè* en Famenne, à Marche, Heures, Rochefort et jusqu'à Vielsalm, *anè* dans la région malmédienne) ; de même *ognè* agneau alterne avec *agna*, *ègna*, *agnè* ; enfin *tcholeur* du liégeois-verviétois a été influencé par *tchôd* chaud. Mais *norèt*, lui, a un *o* plus général et plus tenace. Puisqu'il se retrouve en ardennais (les Eneilles) et en gaumais (Virton), comme nous l'avons constaté, sous la même forme que dans la province de Liège, cet *o* ne paraît pas être une coloration locale de *a* pro-

tonique. Si d'autre part le mot était apparenté à *nez*, à *nézèt* (petit nez, dans une formule enfantine), à *narène*, à *nazot* (Mons), à *nazè* (gros nez, Verviers), selon toute probabilité il serait resté *narèt* ou serait devenu par analogie *nèrèt*.

En second lieu, cette étymologie se ressent d'une époque où la sémantique tenait peu de place dans les préoccupations des chercheurs. Issu de *naris*, un diminutif *norèt* devrait signifier « petit nez », soit au sens propre comme *nézèt* et *nazè*, comme *trawèt* petit trou, ou *pîkèt* petit pied, soit au sens dérivé pour désigner un objet de même forme, comme *oûyèt* oïillet, *deûkèt* doigt de gant ou fleur de digitale, *côrsulèt* petit corps de vêtement ou d'armure, *brêcelèt* petit bras d'armure ou d'ornement. Si on objecte que le suffixe *-èt* marque ici la destination, *norèt* équivalant à « pour le nez », il faudra bien répondre que *-èt* ne marque jamais la destination ; c'est *-erèt* déformation de *-erez* qui possède ce sens.

### III

Grandgagnage (II, 68) a fait une autre conjecture. Il donne pour ancêtre à *norèt* le mot *norga* « sordes naris », qu'il a pêché dans Du Cange. Nous avons eu l'occasion d'en parler à la fin de l'article *mwèh'nè* (*Bull. du Dict. wall.*, 1912, 7<sup>e</sup> année, p. 92). Il suppose que *norga* aurait produit un *\*norgetus* qui serait devenu *\*noretus*. A tout point de vue, cette idée est indéfendable, et certes, si l'on se donne ici la peine de le démontrer, ce n'est pas pour les philologues de profession.

1. D'abord Gg. ne s'explique pas sur la valeur qu'il attribue à *-etus* de *\*norgetus*. Un suffixe *-etus* latin légitime deviendrait *-oi* en français (paroi, coi, aunoi), *oi* en picard (quesnoi, épinoi) ; il serait *œ* (écrit *-eû*) dans le Nord-Est wallon : or on y prononce *norèt* et non pas *noreû* ; il serait *-ou* en gaumais (trablou, aunou) : or on y prononce *norèt* et non pas *norou*. On ne peut se rabattre dans ce cas-ci sur des formations savantes comme *inquiet*, *secret*. D'autre part, s'agit-il de *-etus* pour *-ittus*, qui

apparaît dans les latinisations du moyen âge ? Mais tout le monde sait que cet *-etus* n'est qu'un expédient de scribe qui ignore le vrai suffixe. Donc, même si on rencontrait cet hypothétique *\*norgetus* dans un texte, ce ne serait qu'un servile décalque sans existence réelle, tel un *hoquetus* fabriqué d'après *hoquet* ou un *bonetus* d'après *bonnet*.

2. A cette première illusion d'un *\*norgetus* réel, Gg. en ajoute une seconde : il croit *\*norgetus* susceptible de se transformer en *noryet* puis en *norèt*. Réduction inadmissible : à la tonique, *largu* devient *lâdje* et non *lâre*, *virga* devient *vèdje* et non *vère*. A l'atone, on obtiendra *lârdjeûr*, *bordjeû*, *orgou*, *vèrdjî*. Il ne me paraît pas possible que Gg. ait songé à la disparition de g d'un groupe *rg* dans *surgere* w. *soûde*, *spargere* w. *spâde* : ce cas n'a aucun rapport avec celui de *norgetus*.

3. Au point de vue sémantique, si *norga* signifie « sordes naris », que signifierait le diminutif ? On ne pourrait vraiment lui attribuer que le sens de morveau, roupille, nullement celui de mouchoir.

4. Enfin, la base même *norga*, sur laquelle pivote toute cette discussion, est d'existence très problématique. Je m'en suis expliqué à l'article *mwèh'nê* rappelé ci-dessus. La glose de Pappias citée par Du Cange portait : « *norga*, sordes *maris* » (de la mer ou du mâle ?). A bon droit mis en défiance, Du Cange a corrigé en « *norga*, sordes *naris* ». J'ai conjecturé une erreur de nature différente, un déplacement de *n* et *m*, et proposé de lire « *morga*, sordes *naris* ». Cette correction offrirait le double avantage de nous procurer un témoin de la racine *morg-* et de débarrasser le dictionnaire d'un mot sans attache avec rien de connu. Mais, ma conjecture fût-elle sans valeur, il reste que le texte de Pappias n'est pas sûr et que l'étymologie de Gg. ne garde vraiment aucun caractère de probabilité.

## IV

Telles étaient les deux seules propositions étymologiques sur *norè* en 1912, lorsque j'eus la hardiesse de présenter une explication nouvelle à la suite de l'article *mwèh'nè*. Je croyais avoir trouvé pour *norè* une étymologie simple, nette, que l'on pourrait résumer en trois mots : « *norèt* < *noerez* < *nodaricius* ». Pourtant, comme il s'agit avant tout de s'entendre pour la préparation du *Dictionnaire wallon*, mon ami Haust me fit des objections nombreuses et je décidai de tenir le problème en observation. Mais, depuis 1912, de nouvelles propositions étymologiques ont été faites, l'une par M. Marchot, l'autre par M. Haust lui-même. Elles ne m'ont pas fait renoncer à ma thèse, et je ne puis, par un silence trop conciliant, donner à croire que j'y ai renoncé. Examinons donc les deux solutions proposées.

En 1921, dans un article de la *Romania* (t. 47, p. 116), M. Marchot a émis une idée originale, qu'on peut résumer ainsi : « *Norèt* est un dérivé de *orarius*, adjectif dérivé lui-même de *os*, gén. *oris*, bouche, avec adjonction d'un *n* prosthétique ». On aurait donc dit au début *on orè*, puis *on norè*. Cette hypothèse, au premier coup d'œil, paraît très simple et très séduisante. En effet, comme nous l'avons constaté, *orarium* a existé en latin. Vopiscus l'emploie au sens de « linge pour essuyer le visage ». Le dérivé que suppose M. Marchot serait *\*oraricum*, un de ces nombreux termes à suffixe *-aricius* qui a été successivement étudié par M. Antoine Thomas pour le français, puis, en sous-ordre, par moi et par M. Haust au point de vue du wallon surtout. *Orarium* aurait donc produit *\*oraricum*, *\*orerez*, *\*orez*, *\*nerez*, *norèt*. Dans cette filière, les deux extrêmes seuls sont certifiés par des textes ; tout l'intermédiaire est une construction qu'il ne convient pas de rejeter en bloc, mais d'examiner à divers points de vue. Il faut étudier de près le système sémantique, puis la réduction de *\*orerez* à *\*orez*, puis la prosthèse de *n*.

1. On pourrait d'abord se demander, puisqu'on donne *orarium* comme existant au sens de mouchoir, quel besoin il y avait d'en tirer un *\*oraricius* qui aura le même sens. Je répondrais pour l'auteur que l'on crée dans le langage bien des dérivés dont il n'a aucun besoin. Quand un mot fait défaut à la mémoire, c'est comme s'il n'existeit pas : la parole en invente un autre. Mais voici qui est plus grave : le rapport entre *orarium* et *\*oraricius* est-il bien conforme au sens que nous reconnaissions au suffixe *-aricius* ? Il y a ici une équivoque à dissiper. Ce suffixe marque la destination, mais les formules générales sont pleines de chausses-trapes : il faut préciser le sujet et l'objet de cette destination. Si le suffixe s'attache à un thème verbal, la solution est facile : l'objet, c'est l'action indiquée par le verbe. Le gaumais *sèle bûrèce* est une selle « pour buer » ; *bûrèce* reste un adjectif féminin qualifiant *sèle* ; dans le cas d'*abaterèce*, *haverèce*, il s'agit d'un outil « pour abattre (le charbon, les arbres. etc.), pour *haver* (excaver) : l'objet reste toujours l'action à produire, mais l'adjectif devenu substantif désigne l'outil lui-même destiné à cette action. Si, au contraire, le suffixe s'attache à un thème nominal, l'objet de la destination n'est plus une action, mais une chose concrète. Or voici où gît l'équivoque : est-ce que *porcaricias* (Porcherèce), *vaccaricias* (Vacherèce) signifient « pour le porcher », « pour le vacher », ou bien « pour les porcs », « pour les vaches » ? C'est le second sens qui est le véritable. D'où il suit que, au lieu de concevoir un suffixe *-icius* ajouté à *porarius*, *vaccarius*, il faut concevoir un suffixe composé *-aricius* rattaché en bloc à *porcus*, *vacca*. Appliquons ce résultat à *\*oraricius*. Dérivé de *orarium*, il paraît signifier « pour le mouchoir » ; ce pourrait être le nom d'un parfum. En réalité, le mot se décompose en *\*or-aricius*, et c'est comme tiré de *os*, *oris* qu'il peut être synonyme de *orarius*, *orarium*. Cette explication n'infirme pas la combinaison imaginée par M. Marchot ; elle précise le rapport sémantique initial.

2. La superposition de deux *re* ou la réduction de *rr* à *r* n'est pas courante. On ne voit pas que les futurs *courrez*, *mourrez*, *tirerez*, *barrerez*, *serrerez*, *pleurerez* se réduisent jamais à *courez*, *mourez*, etc. Si parfois on trouve chez les vieux chroniqueurs *demorez* pour *demorerez*, c'est que le scribe n'a pas eu l'adresse de doubler l'*r* : faute d'orthographe et non phénomène linguistique. Mais en ce cas, peut-on répondre, il y a une raison majeure : il était nécessaire de distinguer le futur du présent. Il vaudrait donc mieux examiner d'autres séries, par exemple ceux d'entre les mots en *-aricius* qui ont déjà un premier *r* à la fin du radical, devant le suffixe *-erez*.

En reprenant les listes de M. Thomas, j'y vois, en français, c'est-à-dire dans divers dialectes de France, *barerez*, *corerez*, *corerece*, *soirerez*, *foirerece*, *reparerece* ; en reprenant ma liste wallonne, j'y vois *courrèce*, *purerèce*, *qwârerèce*, *riparerèce*, etc. Régulièrement donc, si le thème se termine en *r*, la terminaison sera *-r-erez*, *-r-erèce*. On a cru constater que les deux *r* se confondent parfois en un seul : c'est le phénomène sur lequel a tablé M. Marchot pour réduire *\*orerez* à *\*orez*. Mais, dans un cas surtout où il s'agit de peser la vraisemblance d'une hypothèse, on voudrait savoir si cette réduction de *rr* à *r* est fréquente ou exceptionnelle, régulière ou accidentelle, en déterminer autant que possible les conditions, afin de ne pas doubler l'hypothèse d'une improbabilité. Cette question, je ne l'ai pas assez examinée dans mes anciens exemples du suffixe *-aricius* ; je demande la permission d'y revenir, et même de me corriger au besoin au lieu d'attendre le fouet du censeur.

Il me semble toujours juste d'expliquer (*rêne*) *côrèce* par *côrerèce*. Un mot dont le peuple a totalement oublié l'origine est exposé à bien des fluctuations. C'est pourquoi *rêne côrèce* finit par devenir chez nous *rêne côrèce*, *côrâce*, *côrète*. J'en dirai autant de *murèt*, giroflée de muraille, qui ne peut être expliqué sémantiquement que par *murerez* ; car un *murèt* légitime ne pourrait signifier que « petit mur », tout comme *muré* dans

*fiérs di murê*. Mais il me semble que j'ai, tacitement ou expressément, étendu cette explication à quelques autres mots dont on pourrait envisager plus simplement l'anomalie.

Il y a le « pain ferez » d'une citation de Du Cange (*Glossaire français*, v<sup>o</sup> *pain*). C'est ici la graphie qui semble fautive et non la prononciation, comme dans les futurs de plus haut. — J'avais expliqué *fueresse* par *foûrerece* (*Notes de phil. wall.*, p. 200). M. Haust a découvert de nouveaux exemples plus significatifs, *forèces*, *forèches*, *fowerèches*, qui lui permettent de substituer *fuer* (fur, mesure) à *foûr* (foin) et, par conséquent, de remplacer mon *fodraricia* par un type *\*foricia* ou *\*foraricia*. Mais, ayant à choisir ensuite entre *\*foricia*, qui a une *r*, et *\*foraricia*, qui en a deux, il ajoute à la fin de son article que « *forèce* pourrait être aussi bien une réduction de *\*forerece* » (*Etym. wall. et franç.*, p. 97). Cet « aussi bien » ne me paraît plus juste ; la meilleure proposition est celle qui supprime une anomalie. Il est donc plus vraisemblable que *fueresse* représente *\* foricia*. — Rapprochant *bruerèce* de *bruyère*, je voulais y retrouver *bruierèce* ; mais *bruyère* est déjà un dérivé et *bruerèce* s'explique plus simplement par *bruga* que par *brugaria* ; il équivaut à *brug-aricius*. — *Chamberèce* me semblait une forme plus légitime que *chamberèce*. C'est vrai en se plaçant au point de vue d'une formation française. Mais le suffixe *-erez*, très prolifique au moyen âge, qui a servi à former des centaines d'adjectifs et de noms, dont nous retrouvons de nouveaux témoins presque chaque jour, a été vivant et créateur dans tous les dialectes, et jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. Donc il a pu être ajouté en wallon aux formes réduites comme *tchambe* au lieu de *tchambre*, *lîve* au lieu de *livre*, *rédjisse* au lieu de *rédjistre*. De la sorte *tchamberèce*, *livrê*, *livrèce*, *rédjistrê*, *bevrèce*, *cindrèce*, *moûdrèce* nous apparaîtront comme des créations wallonnes, formées sur place de mots wallons qui avaient déjà perdu l'*r* de leur syllabe finale. Dès lors *chamberèce*, par exemple, s'expliquera comme chambelage

(*Notes de phil. wall.*, p. 188), et ce n'est que par comparaison du thème wallon avec le thème français qu'on a le droit de dire qu'il y a une *r* supprimée. — En me basant sur cette vue nouvelle, je pourrais estomper ou rédiger plus hardiment quelques-uns de mes anciens articles sur *-erez -erèce*. Je n'en donnerai qu'un exemple ici par parenthèse. *Costrè* apparaît plus visiblement comme un dérivé wallon en *-aricius*, au sens de « personne pour faire l'office de garde » ou *coustre* (franç. *cuistre*). Il suffit de poser comme thème le wallon *coste* au lieu de *costre*. Cette forme n'est pas inventée pour la circonstance : nous retrouvons *Coste* comme nom de famille. Il a dû devenir *cosse*, *cousse* en wallon moderne. N'est-ce pas là l'origine du surnom « *lès vîs cosses* » dont on blasonne les habitants de maints villages du Namurois et du Brabant ? Le mot signifierait, non pas les *cousins*, comme l'explique De Raadt dans les *Sobriquets des communes belges*, mais « les vieux gardiens, les custodes de la communauté ». *Cosse* ne peut être une forme réduite de *cousin* (*consobrinus*), qui a déjà une forme excessivement réduite.

Revenons à la généalogie de *norèt*. Nous concluons que, si *\*orerez* est devenu *\*orez*, ce n'est pas en vertu d'une règle, mais par exception, par une exception à justifier. Or, à cause même de la ténuité du radical *or-*, ou parce que ce radical n'est pas terminé en wallon par deux consonnes réductibles à une seule (*livre* > *live*), il ne paraît guère admissible que *\*orez* soit rangé dans ce genre d'exceptions. Reste à plaider l'oubli du radical et la déformation du mot, qui se produisent facilement quand le mot en *-erez -erèce* passe du sens adjectival et de destination à la désignation toute pratique de l'objet lui-même. Quand *terrerèce*, au lieu de signifier « pour brouetter la terre », désignera directement une variété de brouette à fond et côtés planchéiés, ce mot, séparé désormais de son primitif *terre* par le sens, court en effet grand risque de se déformer, de se simplifier en *tèrrèce*. On pourra faire rentrer dans cette catégorie

le cas hypothétique de *\*orerez* > *\*orez*. Nous tenons seulement à constater que la réduction de *rr* ne peut être invoquée à titre de loi générale ; elle n'apparaît après examen qu'une très hypothétique exception.

Il reste à examiner de la même façon le changement de suffixe *-ez* en *-et* et la prosthèse de *n*.

Sur le premier point l'entente sera facile. Dans les patois actuels et le français, les mots en *-erez* ont si bien perdu la boussole qu'ils ont tous évolué vers d'autres suffixes : *-eret*, *-erel*, *-ereau*, *-eresse*, *-erette*. Cette anarchie s'explique aisément. Les mots en *-erez* sont par essence techniques et dialectaux. Or, dans une région où *-er*, *-ez*, *-et* se prononcent *è*, un *feuillère* qui devait représenter *feuillerez* sera fatallement compris et écrit *feuilleret* : le voilà classé désormais dans les diminutifs en *-et*. Qu'un autre dialecte transforme en *é* à la fois *-ellum* et *-aricum*, comme il arrive en lorrain (*tchèpé* chapeau, *tchèté* cheptel, *tchanteré* chanterezy = grillon), dès lors un *grimperé* dialectal prend l'apparence d'un diminutif en *-ellum* ; francisé par un demi-lettré ou par un scribe du cru, il deviendra *grimperau*. Ce sont des francisations hasardeuses de cette nature qui ont fait fortune en français. Le lézard vert nommé *verdereau* dans l'Yonne est *verderet* dans la Marne. On dénomme *vergelet* et *vergelé* une sorte de calcaire de la vallée de l'Oise et du Thérain. En français, l'ancien *bannerez* est devenu *banneret*, le *couperez* est devenu *couperet*. Ce serait un jeu d'allonger cette liste, et nullement superflu, puisque le *Dictionnaire général* n'a pas reconnu l'origine de cet *-eret*. Par conséquent *oret noret* remplaçant *orez norez* n'offrirait rien d'extraordinaire.

On ne peut en dire autant de la prosthèse de *n*. Ce n'est qu'un phénomène accidentel. Il ne se produit que dans certaines conditions et, ces conditions favorables réunies, neuf fois sur dix il ne se produit pas. On ne peut le prédire, pas plus qu'on ne prédit un déraillement. C'est donc un phénomène qu'il est bien hasardeux d'introduire comme hypothèse dans

une filière d'hypothèses. Il vaut donc la peine de rechercher les conditions qui favorisent cette adjonction de *n*.

Supposez qu'un mot commençant par une voyelle soit le plus souvent précédé d'un mot terminé par *n*, comme la préposition *en*, l'article *un*, les possessifs *mon, ton son* : le peuple peut concevoir de là le sentiment que l'*n* du premier mot appartient au second. Ce transfert est bien connu ; il est de tous les dialectes ; l'opération contraire existe aussi : nous n'insistons pas sur ce côté du phénomène. Voici ce qu'il importe de remarquer. S'il se présente dans le langage assez d'autres combinaisons sans *n* pour contrebalancer l'impression première, cette impression se résorbe et le mot conserve son intégrité. La prosthèse de *n* ou de toute autre consonne sera donc le plus souvent un phénomène temporaire. Il y en a beaucoup plus dans le langage des enfants, parce que l'enfant n'a point passé par toutes les combinaisons qui lui enseignent l'intégrité du mot. N'ayant entendu que *un-enfant* ou *in-èfant*, *une orange* ou *ine orange*, *son-ombre*, *mon-amis*, il lui arrivera de créer *le nenfant*, *la norange*, *la nombre*, *le nami*. Mais bientôt il entendra ses parents dire *les-enfants*, *des-oranges*, *à l'ombre*, *nos-amis*, ce qui le détrumpera vite et rétablira dans son esprit la vraie physionomie des mots. Les adultes, les gens qui écrivent ne conservent rien de ces déformations premières, à part celles qui datent des origines et sont devenues traditionnelles. Mais les prosthèses de cette nature sont rares. En français, on pourrait compter sur les doigts les mots qui demeurent ainsi déformés : *lierre, lendemain, lendit, luette, loriot, landier, nombril*. On en trouvera un peu davantage dans les patois ; mais il faut se défier du zèle des lexicographes dialectaux : ceux-ci enregistrent volontiers, par amour des curiosités et des mots originaux, des déformations purement sporadiques, enfantines ou individuelles. Pour nous en tenir à la prosthèse de *n*, il y a peu d'exemples qui supportent l'examen en wallon. *Naviron* (nageoire) ne semble pas issu de *in-aviron*, mais se

rapporte plutôt à *nave, nêvi*. Nos patoisants écrivent souvent *nèdon* pour *n'est donc*, *è navite* pour *èn-a-vite*, *totè navite* pour *tot' èn-a-vite* : on ne soutiendra pas que ces agglutinations issues d'impuissance analytique sont des mots réels. M. Haust (*Etym.*, p. 141, note) a signalé *natériaux* à Ellezelles (Hainaut), au lieu de *atériaux*, wallon *haterê*, anc. franç. *haterel* nuque : est-ce à dire que la région d'Ellezelles prononce universellement *natériaux* ? N'a-t-on pas recueilli l'impression toute personnelle et peut-être temporaire d'un indigène qui a décomposé *èsn atériaux* (son *haterel*) en *èsn natériaux* ? Lorsque l'on trouve dans un texte d'Ath (*Hist. du Cort.*, p. 219) « à côté des navières », ne nous hâtons pas de généraliser en inscrivant sur nos tablettes « à Ath, Vierge se dit Navierge », car le même texte (p. 135) dira « *ene Avierge* ». Cette double agglutination de *n-a-vierge* s'explique ainsi : premier acte : le Wallon entend au prêche l'expression française « la Vierge » ; comme il ne connaît point d'article *la* dans son patois, il comprend « l'Avierge » ; deuxième acte : partant de *Avierge*, on dira *ine, ène ou one Avierge* en wallon, *èmn Avière*, *èsn Avière* en picard du Hainaut et, si l'on s'avise de vouloir écrire ces expressions, on écrira le plus souvent *Navierge*. Mais ces prononciations et ces graphies de circonstance n'ont rien de stable. Si une *botresse* liégeoise complètement illettrée dit *ine bèle Avierge*, sa voisine mieux informée prononce *ine bèle Vièrge*. Je ne connais que le mot *neûrin* (franç. *orin*) dont l'*n* soit mieux cimenté ; mais il s'agit là d'un terme technique aussi étroitement localisé qu'un nom propre de lieu.

En fait, la prosthèse de *n* ne s'observe que dans des noms propres de lieu. La raison en est toute naturelle. Il s'agit en ce cas de mots dont on a oublié l'origine et qui ne se rattachent plus à aucune famille. Ne possédant qu'une existence locale, ce nom ne peut subir le contrôle ou la rectification qu'apporterait la prononciation des autres régions. S'ils sont contaminés par la prosthèse de *n*, c'est parce qu'ils sont employés

le plus souvent avec la préposition locative *en*, qui est en wallon *èn* devant voyelle, mais *è* devant consonne. A cause de cette double forme *è èn*, rien n'avertit l'indigène qu'il faut comprendre *èn-Andrimont*, *èn-Abléhâye* plutôt que *è Nandrimont*, *è Nabléhâye*. De cette méprise sont nées les formes *Néblon*, *Nafriture*, *Naleumont*, *Nalonsart*, *Namousart*, *Naomé*, *Narcimont*, *Nimbermont*, *Ninglinspo*, *Nisramont*, *Noblehaye*, *Nobressart*, *Nolinfaing*, *Nonfays* et d'autres, et d'autres. Mais le langage ordinaire ne nous offre pas l'équivalent. Il arrivera qu'un auteur wallon peu instruit écrive *mète è nouf* pour *mète èn ouve* (mettre en œuvre), *tot è nèwe* pour *tot èn èwe* (tout en eau) : c'est bon à noter, mais à noter seulement au chapitre de la tératologie du langage.

Voilà les raisons pour lesquelles il me répugne d'admettre que l'*n* de *norè* soit prosthétique.

V

Pour ne laisser aucune piste sans investigation, nous rappellerons ici une autre proposition d'étymologie qui est restée inédite et qui n'engage pas son auteur. Quand j'ai proposé en 1912 mon article sur *norèt*, mon ami Haust me fit de nombreuses objections d'ordre phonétique et me suggéra comme étymon l'allemand *knorre*. J'avais le droit de rester incrédule, mais non insensible, et le devoir de remettre mon étude à plus ample informé. La sémantique, à mon humble avis, ne trouvait pas son compte dans cette étymologie germanique, l'histoire non plus, ni la phonétique. *Knorre*, aujourd'hui *knorren*, signifie noeud d'un arbre, excroissance, broussin ; vous reconnaisez ces énormes verrues qui s'étalent parfois sur les troncs des arbres de nos routes et dont les ébénistes tirent des panneaux magnifiques. Quelle vraisemblance y avait-il à ce que l'esprit ait assimilé le noeud d'un mouchoir à un broussin ? C'est l'assimilation inverse qui est naturelle et qui s'est produite dans le langage. D'ailleurs c'est le mot *knoten* qu'on

emploie en allemand pour désigner le nœud d'un mouchoir, d'une corde, d'une intrigue. — Au point de vue phonétique, d'autre part, les initiales germaniques *kn* et *gn* ne perdent pas d'ordinaire le *k* ou le *g* dans les emprunts wallons et français, témoins *canif* et *canivet* (*knifr*), le w. *guinâde* (de *Gnade*), le français périmé *canapsa* (sac de soldat, de *knapsack* ; mot supprimé par l'Académie en 1878). Acceptera-t-on, d'autre part, que ce *knorre* étranger ait engendré en wallon le diminutif *norêt* sans qu'il reste la moindre trace nulle part d'un primitif *nor* ? — Enfin, historiquement, la conquête franque nous aurait-elle imposé l'usage du mouchoir, avec des noms spéciaux, alors que les Germains n'ont pas de mot original pour désigner ni le *halstuch* ni le *taschentuch* ?

Une chose d'ailleurs nous dispense de pousser l'examen plus avant : c'est que M. Haust, lui-même, a renoncé à cette étymologie. Il en a fourni une autre, dans le *Bulletin du Dict. wall.* (1924, pp. 46-50). Celle-ci, examinons-la avec d'autant plus de sollicitude qu'elle est la dernière proposée et qu'elle émane de notre collègue.

## VI.

Après avoir résumé l'article de M. Marchot, M. Haust améliore la thèse d'un primitif *orarium* en deux points : 1<sup>o</sup> il substitue à *orarium* tiré de *os oris* (bouche, visage) le second *orarium* tiré de *ora* (bord), ou plutôt, passant par dessus *orarium*, il s'adresse directement à *ora* ; 2<sup>o</sup> il substitue au suffixe *-aricius* > *-erez* un croisement de *\*oratum* avec *\*orittum*. Cette construction postule donc aussi la prosthèse de *n*.

Nous avons dit nos scrupules quant à cette adjonction de *n*. Le terrain s'en trouve à moitié déblayé. Mais d'autres doutes nous assaillent. On sent que M. Haust juge le problème résolu dès qu'il a énuméré sa liste de dérivés de *ora*, soit *orer* border ; *oré* bordure ; *ouret* ; *orée*, *orière*, *oraille* et *oreille*, *oresson*, qui tous signifient bord, lisière ; *ourler*. Mais le latin ne connaît

que *orare* prier et *oratum* prié, et je crois que ces mots ont entravé la création de *orare* border et *oratum* bordé, dont il n'y a point de trace dans le lexique latin. Le moyen âge a-t-il passé par dessus cet embarras de l'homonymie, accentué encore par l'adoption de dérivés de *aurum* et de *aura* : *oré*, *oret*, *oriet* doré ; *oré*, *ored*, *orez*, *orée*, *oreille* orage ? C'est possible ! mais possible seulement à de certaines conditions. Qu'on évite de considérer ces divers homonymes comme des termes universels, connus et employés communément dans toutes les provinces, comme des termes hérités directement du latin et faisant partie du patrimoine général. Si l'un ou l'autre clerc a fabriqué un *orare* border ou un *oratum* bordé, si l'un ou l'autre poète a fabriqué *orer* ou *oré* dans le même sens, il faut constater aussi bien vite que c'est de leur chef, directement d'après *ora* ou *orum*, eur, et que ces inventions n'ont pas l'air d'avoir fait fortune. Je suis frappé de ce fait que ni Du Cange, ni Lacurne ne contiennent aucun article *orare* ou *orer* border, *oratum* ou *oré* bordé. Ils connaissent les seuls dérivés de *ora* qui ne sont pas sujets à confusion : les substantifs féminins *orée* et *orière*, puis les diminutifs *orel*, *orle*, *ourle*, *ourlet*, *orlement*, *ourler*. Je ne trouve point dans tout cela la base stable d'un mot aussi populaire que *noret*.

Pourtant, dira-t-on, il existe un *oré*, dont Godefroy donne deux exemples. Mais si, par hasard, cet *oré* devait s'expliquer autrement... Je crois que ce n'est pas *ora*, mais *orula* qui a fait souche, dans *ourle*, *ourlet*, *ourler*. La valeur de cet *oré* m'est suspecte. Nous l'examinerons tout à l'heure, en étudiant les exemples.

Au point de vue sémantique aussi, il semble étrange qu'un mot signifiant simplement « bordé » ait été choisi pour désigner un foulard ou un mouchoir. On cherche en vain des analogues. *Piqué*, *croisé*, *damassé*, *peigné*, *cardé*, devenant substantifs, désignent les tissus qui ont subi l'opération, non une pièce de vêtement. *Lamé*, *ouaté* sont resté adjektifs. Ni *brodé*, ni *ourlé*

eux-mêmes, ni *ourlet*, n'ont pris le sens de « mouchoir ». Un *liseré* n'est pas non plus un « mouchoir ». A *oré* seul serait échue cette fortune de signifier un vêtement ou un ornement de toilette en raison d'une circonstance infime, l'*ourlet* ! Et pourtant il semble que le carré de toile ou de lin qu'on noue sur sa tête ou à son cou, qu'on glisse à sa ceinture ou dans sa poche, devait avoir reçu un nom avant que les raffinements de la mode aient prescrit d'en ourler ou d'en broder les bords.

Examinons maintenant les exemples de Godefroy, que M. Haust a inscrits dans sa liste de dérivés de *ora*.

Le premier passage est extrait du *Roman de la rose* (vers 4042-44 de l'édition François Michel): « Ne feré or pas mencion — De sa robe et de son *oré* ». En marge l'éditeur traduit par « frange, bordure ». C'est la traduction copiée par Godefroy. — Le second passage est : « Une dame qui d'un *oré* — Ot son chief couvert » (*Chev. as II esp.*, vers 7569, édit. Foerster). — Le troisième est l'expression « uret de la lune », tirée du *Comput* de Philippe de Thaun (vers 1590, édit. Mall, Strasbourg, 1873). Il faut s'occuper du sens et de la forme.

Commençons par le troisième. *Uret*, qui doit être prononcé *ouret*, ne peut signifier que « bord de la lune » ou peut-être « halo ». Ce n'est pas nécessairement un diminutif : en raison des habitudes graphiques de Ph. de Thaun, ce pourrait être le participe passé *oré* avec le sens de « liseré » substantif. — Dans l'exemple 2, *oré* ne peut signifier qu'un objet à couvrir la tête. Décider que c'est un mouchoir et que ce mouchoir est brodé, ne serait-ce pas un peu affirmer ce qui est en question ? — Nous avons réservé pour la fin l'exemple 1, celui du *Roman de la rose*. En vérifiant ce passage, nous nous apercevons que le vers suivant, non transcrit par Godefroy, parle du « treceor doré » de Vénus. Reprenons le texte au complet : « Ne feré or pas mencion, — De sa robe et de son *oré*, — ne de son treceor doré ». Que signifie *oré* ? Pour en fixer le sens, il faudrait être sûr du sens de *treceor*. Or le *treceor* (*treschoir*, *trechouoir*,

treçouer) est défini par Du Cange (*Gloss. franç.*, p. 323) « tressoir, ornement de tête pour les femmes ». C'est encore assez vague ; heureusement, on voit par une citation du *Parthenopeus*, v. 10655, donnée au même article, en quoi consistait ce tressoir : « En bende fu lor trechéure, — a envoisie fretéure ; — de trechéors fais soutilment — de fil d'or et de fil d'argent — bien ont lor cevels atornés ». Il s'agit d'une sorte de résille, tressée de fils d'or et d'argent, à bande ou bordure (fretéure), pour enserrer les cheveux. Revenons au texte du *Roman de la rose* : puisque le trecéor du 3<sup>e</sup> vers désigne la coiffure, il en résulte que l'*oré* qui précède ne peut figurer encore un ornement de tête. Remarquez aussi que *oré* est uni à *robe* par *et* et non par *ne* comme *trecéor*. *Robe* et *oré* ne font qu'un dans la vision de l'auteur. Par conséquent l'éditeur Francisque Michel a été bien inspiré d'y voir une « bordure ou frange », un ornement de la robe et non de la tête, un liséré ou bouillonné, une bande ou un volant. — Enfin, pour mettre l'exemple 2 en concordance avec celui-ci, il nous faut un *oré* capable d'orner soit la tête soit la robe. Ce ne peut être qu'une bande bordant la robe ou un bandeau ceignant la tête. Songez que le chapel des dames pouvait être un simple treillis de fleurs ou quelque broderie nouée ; il n'avait aucun rapport avec le casque d'aujourd'hui. Cet *oré*, qui est un bandeau, n'avait aucun rapport non plus avec aucune espèce de mouchoir.

Cette conclusion relative au sens ne sera pas démentie par celle qu'on peut tirer de la formation du mot. Supposons que *oré* soit un participe passif devenu substantif. A quelle condition peut-il prendre le sens de limbe ou bande ? A quelle condition pourrait-il avoir celui de mouchoir qui est contraire aux deux textes ? Il faut quelque raisonnement pour le déterminer, dût-il passer pour un hors-d'œuvre. A cet *oré* comparons *liséré*, qui est mieux connu, plus proche de nous et formé de la même façon. On dit logiquement « lisérer une robe d'un volant ou d'un galon ». Logiquement aussi, au passif, c'est le vêtement

qui est « liseré ». Néanmoins, dans l'usage, le *liseré* ne sera pas le vêtement, mais la bordure. Ce phénomène provient de ce que *liserer* a pris le sens de « mettre un galon à un vêtement ». Dès lors, au passif, le *liseré* est le « galon mis en lisière ». C'est le cas bien connu des verbes à deux compléments d'objet, qui peuvent recevoir l'un ou l'autre comme complément direct. Qu'on se rappelle l'exemple classique de la grammaire latine : « circumdedit murum Babyloni » et « circumdedit Babylonem muro ». La première tournure est étymologique et primitive ; la seconde provient de ce que *circumdare* a pris le sens plus général de « entourer ». Le substantif *liseré*, le substantif *enceinte*, sont des résultats de la seconde tournure. De même on a pu dire « *oré* la robe d'un limbe » et « *orer* un limbe à la robe ». Dans le premier cas, au passif, c'est la robe qui est *orée* d'un limbe, ce qui pourrait donner « une robe orée » et enfin « une orée » ; dans le second cas, c'est le limbe qui est *oré* à la robe, ce qui donnera au passif « un limbe oré » et finalement « un oré ». C'est le second cas que l'on trouve dans les deux exemples précités ; c'est le premier que l'on trouverait dans « un mouchoir oré », un « oré » ; mais, par malheur, celui-ci n'est nullement attesté par les textes.

Si nous avons laissé planer quelque doute sur la légitimité même de cet *oré*, c'est parce que, si d'autres ont pu jouer de l'*n* prosthétique pour rapprocher *oré* de *noret*, nous pourrions jouer tout aussi bien de l'*n* retranché. Les exemples précités pourraient tout aussi bien se lire : « une femme qui d'un *Noré...* », « de sa robe et de son *Noré...* ». Car, si on admet qu'une personne, autrefois comme aujourd'hui, bourgeois ou poète ou scribe, puisse comprendre ou écrire *un Noré* pour *un oré*, corrélativement aussi il est juste d'admettre que la même personne puisse se tromper en sens inverse et comprendre ou écrire *un oré* au lieu de *un noré*. Il n'y a pas seulement le cas de la consonne ou voyelle ajoutée, qu'on invoque ; il y a le cas de la consonne ou voyelle retranchée, que l'on oublie, p. ex.

le cas du wallon *abicule* ou *avicule* pour *navicule* (Lobet), de *avindje* pour *lavindje* lavande, de *gliese*, *gleize* pour *église*, de *lèvâcion* pour *élèvâcion* (Lobet), de *ranteûye* pour *aranteûye* (araneatela), etc. Hypothèse contre hypothèse, on pourrait conjecturer que *noré* est antérieur à *oré* et non postérieur.

Reste à examiner la question du suffixe pour expliquer comment *oré* devient *norèt*. Repoussant comme « non nécessaire » l'antécédent *\*orez* (pour *\*orerez*) de M. Marchot, M. Haust propose un croisement : « J'admetts plutôt que les deux dérivés, encore bien distincts en ancien français, *oré* (-atum) » s. m., « tissu bordé », et *oret* (-ittum, attesté sous la forme *uret*) « bord », se sont croisés pour engendrer *oret...* ».

A ce système j'ai deux objections assez graves à opposer. *Orittum* n'est pas si attesté que le croit M. Haust par le mot *uret* de Philippe de Thaun. Ses participes passés sont aussi terminés en *-et*, et son *uret* n'est probablement qu'un participe. On ne doit donc pas reprocher à Godefroy de l'avoir placé à l'article *oré*. Et, si *uret* n'est qu'une variante de *oré*, il n'y a plus rien à croiser ! Mais admettons, pour laisser les choses au gré de l'étymologiste, que *uret* soit un diminutif : l'hypothèse du croisement n'en sortira guère plus solide.

Dans cet immense moyen âge, les pauvres mots dont les fureteurs rassemblent à grand peine deux ou trois exemples, nous apparaissent facilement comme contemporains et voisins. Les plans se confondent, la perspective des temps et des lieux se simplifie et s'efface. Grâce à cette illusion, on invoque la rencontre et le croisement de mots qui ont peut-être été séparés par des centaines d'années et des centaines de lieues. Tel n'a été qu'une création d'auteur, un ἀπαξ λεγόμενον sans écho, sans expansion réelle. Tel autre est resté une spécialité de deux ou trois familles, de deux ou trois villages. Tel autre, importé d'une langue voisine par un indigène voyageur ou par un immigrant, s'est cantonné dans une petite région frontière. Tel est un dérivé, fabriqué sans grands frais d'imagination : il n'a

point pénétré dans la province voisine, parce que celle-ci possérait déjà son dérivé à elle. Tel enfin est le nom d'un objet localisé dans sa forme ou dans son emploi : ce nom demeure aussi localisé que l'objet. Dans le cas présent, cette lignée de dérivés de *ora* ou *\*orum*, même grossie de *Heure-le-tiéxhe* et de *Heure-le-romain*, n'en impose guère. *Oré* et *uret* y sont des enfants perdus auxquels on essaie de faire un état-civil. Rien ne prouve qu'ils ont conquis la catholicité et la pérennité. De fait, soit pour éviter les homonymies soit pour toute autre cause, c'est *orler*, *ourler*, *orle*, *orlet*, *ourlet*, c'est *orlare*, *orla*, *orlus*, *orlum*, *orlis*, *oralis*, *orale* qui foisonnent dans les textes romans et bas-latins, ou des dérivés : *orée*, *orière*, etc. Il est donc fort à craindre qu'un croisement entre *oré* et *uret* ne soit la conjonction entre un hibou solitaire et quelque basilic irréel.

Si nous insistons sur les principes, c'est que savoir comment un phénomène général ou réputé tel se produit nous intéresse plus que l'état-civil d'un vocable isolé. Mais nous ne voulons pas insinuer que l'ensemble de la proposition étymologique de M. Haust serait anéanti à cause de cette hypothèse d'un croisement. On peut facilement modifier l'explication en ce point. Dans telle province *-are*, *-atum* et *-ittum* se prononcent *-è* ; dans telle autre *-atum* et *-ellum* se prononcent *-é* ; ailleurs c'est *-ar-ellum* et *-aricium* qui aboutissent au même son. Ces similitudes créent des confusions dans la conception des origines et dans les graphies. Ainsi nos auteurs, dans une partie du Namur, de la Famenne et du Hainaut, imposent la finale *-èt* aux infinitifs et aux participes passés comme aux diminutifs en *-èt*. Il n'y a point dans ce fait de croisement de mots ni de suffixes. Quand un élève vous invente *inconstabilité* au lieu de *inconstance* ou *instabilité*, il fait un croisement ; mais, quand un scribe écrit par *-esse* un *Porcherèce* qui signifie « pâturage des pores », tout comme *porcheresse* qui signifie « gardeuse de pores », il fait une confusion, sans plus. Qu'un mot inconnu,

étranger lui arrive, il ne le croise pas avec un autre : il le fait rentrer, au hasard de l'analogie, dans une catégorie qu'il connaît, et il lui impose une graphie d'après cette opinion. Il suffit donc que *oré* ait pénétré dans une région où l'on prononçait *orè* comme *furet* pour que l'on ait compris : *oret*. Pas n'est besoin de supposer une rencontre de *oré* avec un *oret* problématique au même carrefour, à la même heure. Il suffirait encore que *orel*, — beaucoup moins suspect que *oré*, puisqu'il est le prototype de *orler* et *orlet*, — ait pénétré dans une région où l'on prononce *effé(t)*, *secré(t)*, *gradelé(t)* pour qu'il fût compris *oré(t)*. Ailleurs, il suivrait la fortune de *bé*, *tchèpé*, *manté*, perdant son *l* et devenant *oré*.

Ce n'est donc pas l'hypothèse du croisement qui m'embarrasse dans cette étymologie, c'est l'individualité et le sens de *oré*, c'est l'adjonction extraordinaire de *n* prosthétique.

## VII

Si, malgré ces tentatives savantes d'explication de *norè*, je m'entête à défendre ma proposition de 1912, ce n'est pas que je puisse l'étayer d'autres arguments que ceux d'alors, c'est parce qu'elle me paraît toujours plus simple et plus naturelle. Elle échappe à quelques-unes des critiques que j'ai formulées contre les thèses d'autrui ; elle échappe aux critiques formulées contre elle.

C'est à cette proposition que M. Haust fait une allusion discrète dans son article de 1924 (p. 48) : « J'ai entendu un mien ami invoquer le type *\*nodaricius*, propre à être noué. Hypothèse ingénieuse, mais peu plausible... ». Pour qui connaît le clavier des épithètes, « ingénieuse » c'est la strangulation en douceur. Pourquoi me découvrir sottement et avouer que ce « mien ami » visé et condamné, c'est moi seul ? Pourquoi persister dans ma vieille idée ? Sans doute les commotions de la guerre m'ont rendu impropre à toute accommodation nouvelle et je m'obstine par ankylose dans une opinion bien et

dûment réfutée. Et je m'y obstine sans excuse possible, puisque les avertissements ne m'auront pas manqué.

Les objections que mon ami Haust m'avait faites en 1912, je les avais notées précieusement. Elles coïncident avec celles de son article récent, que voici : « Outre des difficultés phonétiques, on objectera que *nodare* nouer n'a rien donné dans la région de *noret*, où l'on dit *nokî*, *nouki* (\**nodicare*) ». En note figurent les difficultés phonétiques visées plus haut : « Une forme *nouerez* devrait aboutir à *noûrèt* : comparez *sou-werèye* (sècherie, séchoir) qui devient *soûrèye* (à Verviers : Lobet) ; de même *souw'hon* a donné le malmédien *soûhon* (saison pour sécher les cuirs) ». Nous ne dissimulons rien de ce tableau sérieux d'objections. Il s'agit de les examiner sans parti pris l'une après l'autre.

1<sup>o</sup> « *Nodare* n'a rien donné dans la région de *norèt* ». On en donne comme preuve que « *nouer* se dit *nokî*, *nouki* (\**nodicare*) ». En réalité nous ne considérons pas *nokî* comme étant d'une autre famille que *nodare*, — bien qu'il ne puisse s'expliquer par \**nodicare*, qui serait devenu *nodjî*, — ni le substantif *noke* comme étant d'une autre famille que *nodus* et *nœud*. L'existence de ces formes dérivées en wallon ne prouve d'ailleurs pas que *noer* et *neû* n'ont pas existé. Il en reste des traces, mais surtout aux confins de notre domaine. On trouve à Nivelles la formule proverbiale : « *v'la l' neû, dist-i l' souyeû* » (voilà le noeud, dit le scieur). A Charleroi, on connaît la formule d'imprécation : « *djè vou bé què l' diale vène èm tôrtiyi l' neû dè m' goyi* » (je veux bien que le diable vienne me tordre le noeud de mon gosier). Dans le Hainaut picard, Delmotte (Mons) donne *noer* ; Sigart (Montois) donne *ranoer* comme borain (p. 303), *s' nouer*, devenir rachitique, qui dans ce sens paraît être un emprunt, et *neû d' panche* (litt. noeud de panse, nom du gras double, p. 267). On dit *neuer* à Lille et à Douai (Vermesse, p. 352). A Givet je trouve *nowè* : *lès fruts sont nowès*, et *nowè* rachitique (Waslet, p. 182), à côté

de *nokète* (p. 181). Au Sud-Est, en Lorraine, M. Bruneau a cité *nowé* (*Etudes*, p. 225 ; *Obs. gén.*, p. 227), et M. Zeligzon (*Dict.*) a *narwèy* et *nowèy* nouer. Plus près de nous, à Virton, Tintigny, Etalle, on dit *nowèy* ; à Prouvy, d'après M. Roger, *narwèy* et *fournarwèy*, *farnowèy* à Tintigny ; *narwè* et *fouîrneû* en wallon de Neufchâteau. Quand donc Maus nous donne *norèt* en gau-mais, au sens de bonnet d'enfant, il n'est pas vrai que ce *norèt* y soit isolé : il existe à côté de *nowèy*. Dans le Nord de la Wallonie, on ne peut invoquer, de la même façon du moins, la coexistence de *norèt* avec *neû* et *nower*. Là, on ne trouve plus *neû* que dans des expressions d'emprunt. Ainsi *nouwé* rachitique, que donne le petit dictionnaire liégeois de Hubert, sent de loin son français. *Neû* existe dans toute la Wallonie pour désigner les « noeuds de cravate », mais la mode des cravates à nœud confectionné ne remonte pas très haut. Le mot est peut-être plus ancien dans l'expression namuroise : *fé on bia neû a s' cravate*, mais la forme *neû* n'est usitée que dans ce sens, et le dictionnaire de Pirsoul nous avertit qu'il ne faut pas confondre *neû* et *nuke*.

Cet état de choses suffit-il pour affirmer que *neû* n'a jamais existé en pays wallon ? C'est beaucoup s'aventurer. *Neû* et *nower* ont pu disparaître devant *noke* et *noki*, qui avaient plus de corps. Que *neû* ait existé en liégeois au moyen âge, c'est un point qui ne peut être prouvé par les textes. On aura beau fournir des exemples empruntés aux chartes, aux édits, aux chroniques, aux autres écrits du terroir, on ne saura s'il faut assigner le mot au dialecte français, qui constitue le fond du texte, ou au dialecte wallon, qui transparaît et affleure par intermittence. Résignons-nous donc à ignorer ce détail. Aussi bien nous n'avons pas affirmé que *norèt* avait été formé en territoire wallon de mots inexistants. Il peut être un émigré ancien de quelque région un peu plus méridionale ; et nous nous demandons sans trop d'effroi si c'est un vice rédhibitoire pour notre explication que *norèt* n'ait pas ou n'ait plus à côté de lui un *noer* ou *nower* comme mambour.

Voici une objection plus grave : « \*nouerez devait aboutir à *nôûrèt* ». Je la décompose en deux parties : il s'agit à la fois de la voyelle *ou* et de la quantité de cette voyelle.

Quant à la coloration de la voyelle *ou*, nous n'avons jamais prétendu que *norèt* venait de la forme en *ou* \*nouerez. Si Gaston Paris, dans son article célèbre sur *o* fermé (*Mél. ling.*, p. 239) note qu'en ancien français, c'est-à-dire en dialecte francien, on obtenait régulièrement à la tonique *neu* (*nodo*), *neues* (*nodas*), *neue* (*nodat*) et à l'atone *nouez*, *nouer*, les textes montrent que *noer* *noez* foisonnaient dans d'autres dialectes. Si *nodus* et *nodare* ont existé en N-E. wallon, ils y ont existé au contraire sous les formes *neu*, *noer-nower*, tout comme *keûve-kover*, *heûve-hover*, *pleûtre-plorer*, *fleûr-flori*, *dimeûre-dimorer*. Nous laissons donc *norèt* en rapport avec \*noerez.

Mais, dirons-nous pour nous faire des objections supplémentaires, si les dialectes nous donnent les variantes *nouer* et *noer*, il est étrange qu'on ne trouve pas les variantes *nouret* et *noret*. La filiation proposée serait bien plus vraisemblable si l'on tenait quelque témoin d'une forme *nouret* possédant l'*ou* de *nouer* ; et ce fait éloignerait d'autant le mot de *orer oré*. Cette forme, les lexiques feuilletés par nous ne la donnent pas, mais nous en avons néanmoins déterré deux exemplaires significatifs ; l'un dans le texte liégeois de 1553 cité en première page, l'autre dans un traité sur les champignons ! Cordier (*les Champignons de France*, Paris, Rothschild, 1870, II<sup>e</sup> partie, p. 80) décrit l'*agaricus ostreatus* *Jacq.*, un agaric parasite, croissant en touffe, imbriqué sur le trone des arbres languissants, plus spécialement sur le pommier, au printemps et dans les automnes pluvieux. Il est commun, chose nécessaire pour qu'il soit remarqué et possède des noms vulgaires. Il a le chapeau en forme de conque (*ostreatus*, p. 81). Or ce champignon est nommé dans les Vosges *couvrose* (w. *keûverèsse*), *poule de bois*, *oreille de nouret* et *nouret* tout court. Cordier n'a point

traduit le mot *nouret*, mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que, si le savant décrit pour son propre compte cet agaric comme *ostreatus* et en forme de conque, le peuple a fourni une comparaison équivalente en le dénommant oreille de mouchoir ou mouchoir noué.

Plus épineuse apparaît l'autre face de l'objection. Si *nourez* doit devenir *noûret*, notre *noerez* doit devenir *nôret*. Que cette loi d'allongement soit générale, voilà notre étymologie bien malade ! Heureux nos juges, qui, pour être logiques, n'ont qu'à nous appliquer une formule générale ! Nous voilà forcé, pour écarter l'objection, de rechercher péniblement, dans le fourré des faits, ce que vaut cette prétendue loi. Mais d'abord où chercher ? Sur quels phénomènes doit porter l'enquête ? Comme nous n'avons pas du tout affirmé que *norèt* est de création liégeoise ni même wallonne, c'est dans les dialectes du Nord en général, sans en écarter le français, que l'enquête doit se faire. Et elle doit porter sur deux points : quand un *e* qui formait syllabe disparaît-il ? Quel effet cette suppression produit-elle sur la syllabe précédente ? Si l'enquête est longue, qu'on nous le pardonne : elle ne doit pas servir au seul cas de *norèt*.

Nous avons d'abord à distinguer plusieurs cas. Si nous mettons en avant les finales amuïes en *-ent* des verbes, *eau* qui est devenu *eau*, *queue* ou *joie* qui se prononcent en une seule syllabe, sans compensation pour la perte de l'*e*, tous les participes passés au féminin, on nous objectera qu'il s'agit là d'un *e* post-tonique, tandis que pour *\*noerez* il s'agit d'une syllabe protonique dont la voyelle s'est amuïe en *e*. Il faut en outre que cette voyelle *e* soit naturellement en hiatus, ou qu'elle soit mise en hiatus par disparition de la consonne précédente ou d'un groupe de consonnes réductible à une seule (*dy* : *\*appodiare* appuyer, au futur *appuyera* ; *\*inodiare*, ennuyer, au futur *ennuyera*). Le cercle d'investigation ainsi délimité, on trouvera cet *e* protonique dans diverses combinaisons.

Cherchons d'abord quel a été le sort de cet *e* dans le français, pour lequel nous avons des documents nombreux et continus.

1<sup>o</sup> On rencontre cet *e* en hiatus au futur et au conditionnel des verbes en *-ier, -éer, -ayer, -oyer, -uyer, -ouer, -uer* : *priera, créera, balayera, déployera, appuyera, louera, tuera*. La prononciation courante a simplifié ces formes en *prira, créra, .... loura, tura*. Les poètes qui veulent bénéficier de cette contraction, en conservent la trace dans l'écriture par l'accent circonflexe : *crîra, tûra*. Au vrai, la prononciation ne tient guère compte de l'accent circonflexe et le *oi* de *emploîra* n'est pas plus long que celui de *employer*. Cette réduction, il ne faut pas se hâter de nous objecter qu'elle est un phénomène moderne. Elle s'est produite anciennement ; mais, à cause même de son ancienneté, on ne pense pas à la constater dans les formes où elle existe. *Envoyer* se prononçait encore *enveier* quand s'est formé le futur *enveiera*. Celui-ci s'est réduit à *enverra*, dans lequel le redoublement de *r* n'est qu'un artifice graphique pour conserver à l'*e* sa prononciation de *e* bref ouvert. De même *voir, choir* se disaient encore *veeir, cheeir* quand furent créées les formes de futurs *veeira, cheeira*, qu'on a contractées en *verra, cherra*. Ces réductions sont accomplies dès le XII<sup>e</sup> siècle (cf. *Aspremont*, *passim*) ; c'est pourquoi nous ne les percevons plus. Les autres se sont produites peu à peu. L'orthographe suit de trop loin la prononciation pour qu'on puisse en recueillir de nombreux exemples chez les prosateurs ; mais les poètes, qui comptent les syllabes, qui admettent suivant les besoins de leur prosodie la forme lourde ou la forme allégée, avertissent le lecteur de l'élation en remplaçant l'*e* par une apostrophe. Ainsi en use Ronsard, qui écrit *desnou'ront, lou'roit, avou'roit, lou'roy, avou'rons, sacrifi'rons* (édit. de la *Bibl. roman.*, IV, pp. 62, 66, 68, 88, etc.).

2<sup>o</sup> On retrouvera le même phénomène dans des mots de suffixe *-aricius -erez*. C'est précisément la catégorie à laquelle nous voulons rattacher notre *norèt*. Mais ceux qui contiennent *e*

proto-nique en hiatus se présenteront rarement en forme réduite, parce qu'on ne les saisit que dans des exemples anciens et dialectaux, d'orthographe trop lâche. Citons comme ayant perdu l'*e* le mot *bourriche*, que le *Dictionnaire général* déclare d'origine incertaine. Il a de nombreuses variantes : *bourrache*, *burache*, *bouresche*, *berroiche*, *bourrouche*, *borresche* ; mais ces variantes s'effacent devant *boueresche*, que donne Du Cange (*Gloss. rom.*, p. 69), forme qui nous ramène à un primitif *bouerèce*, masc. *bouerez*. — Godefroy enregistre le mot *soiret* : son *coutel soiret* est un *coutel soierez* ou *seierez*, c'est-à-dire un couteau pour scier. — *Traierez*, *pleierez*, *veierez* pourraient avoir été simplifiés de même dans l'une ou l'autre province, mais on n'en a pas recueilli d'exemples.

3<sup>o</sup> A côté de *-erez* *-erèce*, on peut placer *-eresse*, *-elet*, *-eler*, *-erie*, *-eroi*, etc. Un exemple qui se rapproche étonnamment de *noret nouret* est *nolet* (God.) *noulet* (Dict. gén.) ligne de jonction de deux combles. C'est un double diminutif en *-elet* d'un mot *noue*, que je crois issu de *nauca* pour *navica*, en vertu d'une réduction de *-avi-* à *-au-* déjà commune en latin pré-classique et classique. Cette fois le prudent *Dict. gén.* ose dire que *noulet* est pour *nouelet*. Il n'y a point trace d'allongement. De même *roulette*, diminutif de *roue*, est pour *rouelette* ; *rouler* vient de *roueler*, *roeler* ; *roitelet* a été scandé jadis *ro-IE-te-let* ; *boulet* nombril (Du C.) vient de *bouelet* < *boudelet* (cf. le gaumais *boudelette*, m. sign.) ; *broutée* (Du C.) est réduit de *brouettée* ; l'anc. franç. *nouel*, bouton, avait produit *noueler*, boutonner, d'où était sorti *nouler*, d'où aurait pu sortir un *\*noulet* cousin germanique de notre *nouret* vosgien. — Le néologisme *queuter*, terme de billard formé de *queue*, eût été en ancien français *coueter*. — *roeiller* est devenu *rouiller*, qui s'est confondu avec *rouler*. — Parmi les mots en *-erie*, signalons au vol *prairie*, de *praierie* ; *voirie*, de *voierie* ; *armoiries*, de *armoieries* ; *avourie* à côté de *advouerie* (Du C.) ; *drurie* à côté de *druerie* (Du C.) ; *courroirie* et *courroierie* (Dict. gén.). On

écrit encore *soierie*, *rouerie*, *flouerie* à la mode ancienne, mais l'*e* ne se prononce pas. — Le suffixe *-aretum* > *-eroi* se trouve notamment dans *noueroi*, *noeroi*, de *nucaretum*, mais la toponymie française nous offre en regard toute une liste de *Norroy* et *Noroy*. — *Gaïté* vient de *gaieté*, *gaîment* de *gaiement*, *aimant* (*adamantem*) de *aiemant* (Du C.). — *Limier* vient de *liemier*, dérivé de *liem* (*ligamen*) qui est devenu lien. — Même à la tonique on voit *chaiene* (*catena*) devenir *chaine* et *chaiere* (*cathedra*) devenir *chaire*.

4<sup>o</sup> Nous trouverons un plus grand nombre d'exemples dans le cas des adverbes en *-ment*. Ce *-ment* étant un substantif féminin, l'adjectif qui sert de premier terme devait avoir la forme féminine en *e*, sauf si l'on a affaire à des composés du type *grandment* et *ardemment*. On peut joindre à la même liste les substantifs en *-ement*, formés de verbes en *-ier*, *-ouer*, *-uer*, *-ayer*, *-oyer*, *-uyer*. Pour figurer ces mots, le français a trois sortes de graphies, mais il n'a qu'un seul mode de prononciation. Ou bien l'*e* est conservé devant *-ment*, ou il est remplacé par un accent circonflexe mis sur la voyelle précédente, ou enfin ni l'*e* ni le circonflexe n'apparaissent. La réalité de la prononciation est que la voyelle précédant cet *e* supprimé ou inscrit est BRÈVE. Ainsi 1<sup>o</sup> on continue à écrire *dévoouement*, *échouement*, *enrouement*, *enjouement*, *engouement*, *remouement*, *pourvoiement*, *ondoïement*, *nettoïement*, *tournoïement*, *tutoïement*, *embraïement*, mais on prononce *dévoouement*, etc. — 2<sup>o</sup> On permet d'écrire *dénouement* et *dénûment*, *dénouement* et *dénouûment*, *remerciement* et *remercîment*, *éternuement* et *éternûment*, *aboïement* et *aboîment*, *gaïement* et *gaîment*, *nuement* et *nûment*, mais les voyelles *ou*, *ai*, *oi*, *i*, *u* se prononcent brèves. — 3<sup>o</sup> Enfin on écrit *hardiment*, *joliment*, *poliment*, *uniment*, *étourdiment*, *infiniment*, *châtiment*, *aisément*, *posément*, *modérément*, *décidément*, *agrément* (*agrément* est déjà condamné par Vaugelas), *vraiment*, *braiment*, en conformant cette fois l'écriture à la parole. En revanche le *Dictionnaire général* veut qu'on écrive

*goulûment, congrûment, crûment, assidûment*, mais il indique la prononciation *u*. Les étrangers qui allongent la voyelle sur la foi de l'orthographe, sont victimes de leur zèle.

5<sup>o</sup> Le phénomène que l'occasion nous entraîne à étudier ici se retrouve dans d'autres composés syntaxiques que les adverbes en *-ment*. Est-ce que *licou* (*i* bref) ne vient pas de *lie-cou* comme *limier* vient de *liemier*? Est-ce que *bégueule* ne vient pas de *bée gueule*? N'en est-il pas de même pour des expressions comme *minuit* et *nu-tête*, qui sont devenues des unités? Je le sais, on chercherait vainement dans le *Dictionnaire général* ou dans la *Grammaire historique*, ce chef-d'œuvre de Darmesteter, une tentative d'explication de ces phénomènes. On s'en tient aux réalités de constatation: le *mi* de *minuit*, nous dit-on, le *nu* de *nu-tête* sont brefs; ce sont des adjectifs « invariables »; *minuit* est composé de *mi* et de *nuit*; le mot *minuit* a été féminin jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, etc. On note encore que l'on dit au féminin *la mi-carême*, *la mi-été*, *la mi-mars*, *la mi-août*, et l'on avertit que *mi* reste invariable, mais on oublie d'expliquer comment il se fait que *mi-mars*, *mi-carême*, soient féminins alors que *mars* et *carême* sont pourtant masculins. On constate que *nu* est invariable dans *aller nu-tête*, *nu-pieds*, *un va-nu-pieds*, et c'est tout! Or, ce que je voudrais savoir, à l'avantage ou au détriment de ma thèse, c'est comment cette invariabilité s'est produite et quelles raisons, psychologiques ou mécaniques, ont fait écrire *mi* au lieu de *mie* et *nu* au lieu de *nue*. Ces raisons peuvent différer suivant les cas. C'est une raison psychologique qui a produit l'invariabilité de *vu*, *excepté*, *supposé*, *sauf*, *ci-joint*, *ci-inclus*, *franc de port*, *plein les poches*, à même mes douleurs (Corneille): en ce cas, ou bien l'esprit n'a pas su prévoir la valeur du complément qui devait venir après, ou bien l'adjectif préposé, séparé de son substantif, a sonné comme une préposition: *sauf ma mère* devenant synonyme de *sans ma mère*, *plein les poches* étant conçu comme *dans les poches*; ou il a sonné comme adver-

bial : *ci-joint* comme *en annexe*, *franc de port* comme *en franchise*. Mais dans *minuit*, *nu-tête* on ne peut invoquer ni la disjonction, ni l'oubli de concordance qui en résulte, ni l'apparence adverbiale ou prépositive. Pour *nu-tête* et *nu-pieds*, si on s'avisait d'invoquer la tournure latine *nudus pedes* (nu quant aux pieds), il faudrait répondre que *nudus pedes* est une tournure poétique, imitée du grec, qui n'a point passé en latin vulgaire. Et encore devrait-on ajouter que, si *nu-pieds* représentait par hasard un *nudus pedes*, il faudrait pourtant prévoir aussi un *nuda pedes*, *nue-pieds* : la question du féminin rentrerait par une autre porte ! Dans *la mi-carême* et *la mi-mars*, puisque *carême* et *mars* sont masculins, il faut bien que ce soit le *mi* qui soit féminin et substantif pour imprimer une valeur féminine à l'ensemble. *La mi-mars* doit donc s'expliquer comme s'explique *le premier mars* : *la mi* est substantif comme *le premier* ; *mars* est complément de *mi* comme il l'est de *premier*. On ne peut donc invoquer l'oubli du féminin pour expliquer *la minuit* ni *la mi-mars*, ni *nu-tête* ; par conséquent on ne peut attribuer l'invariabilité inconséquente et illogique de *mi* et *nu* dans l'écriture qu'à une insensibilité de la prononciation. *Mie* et *nue* avaient amuï leur *e*, et ils l'avaient amuï sans allongement de la voyelle précédente. Jadis on avait prononcé lourdement et on avait écrit *mi-e* et *nu-e* : Ex. « vers *mie* nuit endormi » (*Roman d'Æneas*, v. 1153). Plus tard, *mie* devenant protonique, l'*e* s'est amuï mécaniquement comme dans tous les exemples précités. S'il y a eu oubli du genre, ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle ; on avait dit auparavant *la minuit*, prononçant *mi* en dépit du *la* féminin. L'oubli du genre n'est qu'un résultat, non une cause du passage de *mie* à *mi*. Qu'on n'invoque pas non plus l'analogie de *midi* : on n'a pas ici affaire à des expressions adverbiales où l'on n'est jamais averti du genre par la présence de l'article, comme dans *tote jour tote nuit*. Et encore, si nous rencontrons *tote jour* dans *Aucassin*, ne nous hâtons pas de l'expliquer par *tote nuit* : dans l'anc. franç.

*tote jour*, dans le wallon *tote djoû*, il n'y a d'autre analogie avec *tote nuit* que celle de la graphie : il faudrait écrire *tot' jour*, *tot' djoû*, qui proviennent d'une époque où le *t* final se prononçait au masculin comme au féminin.

Mais nous n'avons fourni d'exemples de cet amuïssemement que pour le français et les dialectes extra-wallons confondus avec le français dans les dictionnaires. Ces exemples suffisent pour le cas où l'on concevrait *norèt* comme ayant une origine extra-wallonne. Mais nous devons rechercher aussi, au même point de vue, s'il est possible que le mot soit de formation wallonne.

Le wallon affectionne les formes lourdes, il est vrai. Il dit *anôy'mint*, *pây'mint*, *âhèy'mint*, *hardèy'mint*, amuïssant l'*e* mais conservant le *y*. Quand il dit *hardimint*, *polimint*, *agrémint*, *rimèrcimint*, *unimint*, *manimint*, on peut le soupçonner d'avoir emprunté ces mots au français ; ils ne doivent pas compter pour notre thèse. Dans la catégorie des mots en *-erez*, il emploie aussi de préférence les formes lourdes : *tèy'rèce*, *grôy'rèce*, *hêy'rèce*, *rây'rèce*, *lôy'rèce*, *plôy'rèce*, *brôy'rèce*, *afoy'rèce*. Le *bûrèce* gaumais a un *û* long de compensation. Je ne trouve que *brureche* (*Lettre des venalz*, a<sup>o</sup> 1317) variante de *bruereche*, et *skeurèce* (fourche à secouer le foin, à Monstreux-Nivelles), qui est pour *skeuerèce*, de *skeuer* secouer. — Cependant les noms de suffixe *-atriem* *-eresse* venant de verbes en *-ier*, *-î* ou de masculins en *-yeû*, ont une forme réduite : liég. *catrèsse*, verv. *guèttrèsse* (châtoilleuse) pour *catiyeresse*, *guètiyeresse*, de *catî*, *guètî*, ard. *guètyer* ; *nèttrèsse* (nettoyeuse), masc. *nètieû*, verbe *nèti*, ard. *nètyer* : la forme pleine serait *nètiyeresse* ou *nètèyeresse*. De même s'expliqueront *cottrèsse* (messagère), *bol'djirèsse* (boulangère), *poy'ttrèsse* (vendeuse de poules). — Le futur des mêmes verbes en *-ier*, *-î* a aussi la forme réduite : *catrè* ou *guèttrè*, *roûvîrè* (oubliera ; ou *roûvèy'rè*), *nèttrè* (nettoyer), *ahonttrè*, *ravôtrè*, *constrè* (conseillera). — Dans les autres futurs susceptibles d'avoir *e* prototique, cet *e* s'absorbe dans le *y* ou le *w* qui précède : *pây'rè*,

*nôy'rè, anôy'rè, bouw'rè ou bow'rè, touw'rè ou tow'rè.* La semi-consonne *y, w* disparaît quelquefois, mais non sans allongement de la voyelle précédente. On trouve dans les textes wallons *pârez* (paierez), *pârè* (paiera), *pâront* (paieront). *Vos mèl ripârez* est constant dans la conversation. Le gaumais dit de même *dju t'a bârâ* (je t'en baillerai, tu recevras des coups). Le ban de Waimes, en région malmedienne, dit *toûri* (je tuerai). — Voici d'autres cas où il ne s'agit pas du futur : l'ardennais dit *broûtâ, do broûtâ d'ansènî* (du purin de fumier), pour *brouwetâ*, de *brouwèt* ; nous avons acté le gaumais *bûrèce* (trépied à lessive), pour *buwerèce* ; Robertville prononce *rôté* (roitelet) tandis que Verviers et Liège disent encore *rôytê* ; le dictionnaire montois écrit *broûteû* (brouetteur). Pour trouver des exemples de formes vraiment délestées, il faut s'adresser aux dialectes qui environnent le wallon proprement dit : le montois prononce *buresse*, si j'en croit Sigart (103, 395) ; il dit *arnitoile* (toile d'araignée) où *arni-* représente un adjectif féminin *arnie* (*aranea*) ; il dit *kéra* (tombera) comme l'anc. franç. *cherra* ; à Tourcoing ce n'est plus *broûteû* qu'on prononce, mais *bronteû* ; à Demuin, d'après Ledieu, nous notons *barè* (baillerai = donnerai), *barwè* (donnerais), *deblairè* (déblayerai). Quelquefois la réduction n'est qu'apparente : le namurois *braulyé* (oiseau culotté, pourvu de braies) est évidemment une métathèse de *brauyelé*.

Ainsi le wallon proprement dit, plus conservateur en cela que le français et les dialectes circonvoisins, conserve en général la consonne des syllabes protoniques *ye we*. Il ne nous gêne en rien de le reconnaître, car nous ne concevons point *norèt* comme une forme créée sur place en Wallonie. Rien n'empêche qu'elle ait été composée et accommodée un peu au delà de notre région, sur les confins du sud-ouest, et qu'elle se soit ensuite répandue avec l'usage de l'objet, pièce à nouer d'abord, mouchoir de poche dans la suite. Citer ce point géographique est impossible. Nous ne pouvons qu'indiquer les

conditions du phénomène : Si *norèt* vient de *noerez*, c'est d'une région où l'on prononçait *noer* et non *nouer* ; où l'*e* protonique en hiatus se résorbait ; où l'hiatus n'était pas comblé par un *w* très sensible ; où la finale *-erez* pouvait facilement se confondre avec *-eret*, que l'on prononçât d'ailleurs *-eréz* *-erét* ou *-erèz* *-erèt*.

### VIII

Je crois avoir écarté ainsi toutes les impossibilités accumulées contre ma proposition ancienne : *noret* < \**noerez*. Elle implique moins d'hypothèses que toute autre. Elle a le mérite de la simplicité. Elle apparaît plus naturelle. Elle évite la grosse pierre d'achoppement de l'*n* prosthétique. Aucune difficulté au point de vue sémantique : le primitif *noret* est ainsi un morceau de tissu à nouer. Comme il y a eu des bandes et des carrés de linge ou d'étoffe affectés à des usages variés, on ne jugera pas superflue l'épithète *nouerez* ni exorbitante la fortune qui lui est advenue d'être promue au grade de substantif.

Voilà l'état du problème, sur lequel nous ne prétendons pas dire le dernier mot. Dans cette discussion d'ailleurs, l'individualité de l'humble mot *norèt* nous tient moins à cœur que les lois et les principes. Synthétisés en formules officielles, ceux-ci apparaissent intangibles, mais leurs conditions et leur sphère d'action ne sont jamais assez déterminées. Le mot, lui, n'est qu'un passant. Je ne puis excuser qu'ainsi ce long article. Une théorie, même erronée, peut servir à former l'expérience d'autrui en suscitant de nouvelles recherches ; une étymologie, même vraie, aura conquis la plus brillante destinée si elle va s'engouffrer, anonyme, entre cent mille autres, dans quelque algébrique *Etymologisches Woerterbuch*, et le monde même des philologues qui la copiera se souciera peu de savoir à quels efforts éphémères il doit la science concentrée de son dictionnaire.

J. FELLER

## Notes d'Étymologie et de Sémantique

### w. liégeois **måssî**

Dans le *Bull. Dict. Wallon*, 1925, pp. 126-128, M. Haust voit en *måssî* « sale » une formation hybride, mi-romane, mi-germanique. Le second élément lui paraît être l'adjectif *sîr* « pur », que M. Feller (*Notes de phil. wall.*, pp. 353-358) avait déjà naguère voulu mettre en rapport avec le m.-h.-a. *schier*, sans pourtant se dissimuler la difficulté de faire remonter l's wallon au *sk* germanique <sup>(1)</sup>. L'étonnante concordance de signification le mettait en droit, lui semblait-il, de s'appuyer sur de rares exceptions à la loi phonétique. Il croyait notamment voir un commencement de preuve de l'étymologie proposée dans le fait que l'eupenois et le luxembourgeois connaissent une forme *sîr* signifiant « fortement, très », mais aussi « rapidement », un des sens du m.-h.-a. *schier*. Or cette forme dialectale *sîr* ne représente point du tout ce vocable, mais bien le germanique *sere*, qui, en m.-néerl. déjà, pouvait avoir les deux sens notés. Cette preuve est donc caduque.

Quant à *måssî*, il peut s'expliquer sans qu'il soit besoin de s'appuyer sur une anomalie phonétique aussi rare.

Déjà dans son article sur *sîr*, M. Feller avait fait allusion à l'all. *Zier*, *Zierde*, flam. *sier*, mais ce n'avait été que pour les rejeter comme étymon du mot wallon. Or, phonétiquement, ce mot convient à merveille, qu'on parte de l'all. ou du flamand. L'un et l'autre connaissent d'ailleurs — et cela semble décisif — à côté du substantif un adjectif m.-h.-a. *ziere*, *zier*, m.-néerl. *siere*, signifiant « *schön*, *schmuck*; *netjes*, *keurig*,

<sup>(1)</sup> C'est le m.-a. central *schîr* = « lauter, rein, glänzend », plutôt que le m.-h.-a. *schier* = « rapide », qu'il fallait citer.

c.-à-d. joli, pimpant, propre, propre ». La parenté des sens de « joli » et de « propre » ressort d'ailleurs d'expressions telles que « *ein sauberes Mädelchen, ein nettes Mädelchen* »<sup>(1)</sup>. Je propose donc de changer quelque peu l'équation de M. Haust : w. *måsså* = *mal* + *siere*.

A.-L. CORIN

w. liég. **rider** (glisser), **ridant** (tiroir)

Godefroy distingue entre l'anc. fr. *rider* (aller à cheval, courir, galoper ; voguer sur mer) et l'anc. fr. *rider* (glisser). Sur l'origine du w. *rider* « glisser », Grandgagnage, II 304, hésite prudemment ; il se demande si ce serait le même mot que l'anc. fr. *rider* « parcourir rapidement tant sur mer que sur terre ». La réponse doit être affirmative et les deux articles de Godefroy devraient n'en faire qu'un seul. Le premier *rider* (aller à cheval, etc.) dérive évidemment du m. néerl. *rîden*, qui a le même sens et de plus l'acception plus générale, sans doute primitive : « se mouvoir en avant dans une direction déterminée ». D'après Verwys et Verdam, il est probable que cette ancienne signification survit dans l'expression *schaatsen rijden* (patiner) ; en tout cas l'expression *riden op ijs* (glisser sur la glace) est attestée dès le moyen âge<sup>(2)</sup> ; elle subsiste dans les dialectes flamands, par exemple en west-flamand : *een baantje ridderen* « faire une glissoire » ; *hij ridderde en viel* « il glissa par mégarde et tomba » (De Bo), ce qui répond exactement au liégeois : *i rida èt touma*. Tout près du pays liégeois, à Léau (Brabant oriental), « glisser sur la glace » se dit en flamand *rijden, rijen*, employé sans complément tout comme le w. *rider*.

Outre les dérivés liégeois *ride* ou *ridåde* (glissoire), *rider* a un participe *ridant* (glissant), très usité comme substantif au

(<sup>1</sup>) Remarquons que le m.-h.-a. connaît aussi un verbe *misze-zieren* = « déparer ».

(<sup>2</sup>) *Middelnederlandsch Woordenboek*.

sens de « tiroir ». Il est probable que *ridant* a d'abord désigné la partie glissante ou la coulisse avant de s'appliquer au tiroir lui-même : du moins à Nivelles, d'après une note de M. Ed. Parmentier, *le ou les ridants* (du *ridwè*) se dit de la ou les coulisses (du tiroir).

*Ridant* (tiroir) existe encore dans le Hainaut : nous l'avons relevé notamment à Houdeng, Landelies, Montignies-le-Tilleul. Sur d'autres points, nous avons noté *ridwâr* (Soignies, Gottignies, Braine-le-Comte), *ridoû* (Frameries) ; dans le Brabant (Nivelles, Genappe), *ridwè* lutte avec *tirwè* ; cf. aussi *ridoî* dans Delmotte et Sigart. Ce dérivé en *-oir* qui subsiste à l'ouest prouve que le verbe *rider* (glisser) avait jadis une aire plus étendue que de nos jours. En voici d'ailleurs deux épaves : à Frameries, « *ridèy*, glisser entre deux coulisses (presque plus employé) »<sup>(1)</sup> ; dans le parler des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, « *rider*, glisser : èç' bo la est ridé du pied »<sup>(2)</sup>.

Jean HAUST

w. « **sincovin** » (Malmedy)

Récemment, à Malmedy, quelqu'un m'a signalé, comme mot curieux, un terme de boucherie : « *sincovin* », qui désigne, disait-on, certaine partie *dol panse dol bièsse*. Curieux, en effet, et de forme obscure, du moins à première ouïe, puisque *covin* peut traduire couvain ou couvent et que *sin* peut représenter le français sans, saint ou cent. Un boucher de la ville, interrogé, me répondit sans hésitation : *lu sincovin, c'est l' deûzîme magot dès rotchès bièsses, dès grozès bièsses qui wèdèt ; ô l' tape èvôye*, c'est le deuxième estomac des « bêtes rouges » (les bovidés), des grosses bêtes qui pâturent (les ruminants) ; on le jette<sup>(3)</sup>.

Il s'agit donc de la partie de l'estomac des ruminants que

(1) Louis Dufranc, *Vocabulaire de Frameries*.

(2) Jean Bovio, *Voc. technique...* (Douai, 1906).

(3) Le w. *magot* (estomac : du germ. *mago*, *magen*), diffère du fr. et w. *magot* (d'argent). Il faut l'ajouter dans Meyer-Lübke, *REW*, n° 5233.

le français appelle feuillet et l'allemand Blättermagen, parce que sa cavité intérieure est tapissée de follicules. Dès lors on y voit clair, et la graphie exacte doit être *cint-covins*. M. Antoine Thomas a montré (1) que l'ancien provençal *sempelh*, qui figure dans une ordonnance de boucherie, devrait s'écrire *cenpelh*, parce que, — de même que l'ancien français *cenpeil*, — il correspond régulièrement à un type du latin vulgaire *\*centipellum*, proprement : « qui a cent peaux ». Ce qui caractérise notre expression, c'est que le Malmédien, familiarisé avec l'apiculture, a remplacé l'idée de peau par l'image du couvain d'abeilles.

Je croyais le mot inédit ; mais — ce qui vaut mieux — dès 1793, Villers a noté dans son dictionnaire malmédien : « *sin-covin*, s. m. », qu'il laisse toutefois sans définition. M. l'abbé Bastin, à qui nous devons une excellente copie du précieux manuscrit, conjecture, à l'index alphabétique, un « *saint covint* » que je supprime sans scrupule.

D'autre part, le *Vocabulaire de la Boucherie*, par feu Ch. Semertier (BSW 35, pp. 62 et 91), v<sup>o</sup> *mago*, renvoie à « *sim-pyli* » ; or, à ce mot, on trouve : « *simpij*, Namur, troisième estomac des ruminants, feuillet, millet, mellier ou psautier... ». Il est regrettable que nous n'ayons pas une indication plus sûre de cet énigmatique *simpyli* (?) ou *simpij* (?) de Namur. Faut-il lire *simpya*, c'est-à-dire *cint-pias* « cent-peaux » ? Est-ce un terme moderne ou trouvé dans les archivés ? Avis à nos correspondants namurois.

Quant au fr. *mellier*, que Littré donne sans étymologie, serait-il permis d'y reconnaître la même comparaison que dans notre *covin* ?

Jean HAUST

w. vèyî rås' (être ivre).

Grandgagnage, II 282, ne comprend pas l'origine de l'expression archaïque qu'il donne d'après Simonon : *il a vèyou rås'*

(1) *Romania*, 1910, p. 252. — Voir aussi *REW*, v<sup>o</sup> *centipellio*.

« il est ivre ». Si l'on compare le rouchi *voir Hubert* qui, d'après Hécart, p. 253, a le même sens, on tiendra que *Râs'* ou *Râsse* est le nom propre Érasme. Forir et Duvivier enregistrent la même locution amplifiée : *il a vèyou Râs' èt R'nârdî* « l'excès de boisson l'a rendu malade ». Le jeu de mots entre *Rinârdî* (nom propre d'homme) et *rinârder* (dégobiller, comme font les renards) est transparent ; mais que viennent faire en l'espèce *Érasme* et *Hubert* ? Connaît-on ailleurs de ces expressions humoristiques ?

Jean HAUST

### Fauvillers

Fauvillers est une commune du Luxembourg belge, située à peu près à mi-chemin d'Arlon à Bastogne et tout contre la frontière germanique. Elle a deux hameaux de langue allemande (Bodange, Wisembach), et deux autres (Hotte, Menufontaine) où l'on parle wallon comme dans le village même.

En wallon du cru, on prononce *Févyè*, en gaumais *Fâvyè*, en allemand *Fâtweiler*, qui, accentué fortement sur l'initiale, s'est réduit à *Fât'ler*, *Feiteler*, en dialecte luxembourgeois *Fèt'lèr*.

Le nom de Fauvillers nous intéresse à plus d'un titre. C'est l'un des innombrables représentants du latin *villare* <sup>(1)</sup>, qui a donné *villers*, *vilé*, *viyé* chez nous, *villers*, *villiers*, *villars* en France, *willer*, *weiler*, *weier* dans l'Allemagne occidentale. Mais, alors que d'ordinaire chez nous le mot est ou bien employé seul, du moins dans le voisinage immédiat de la localité <sup>(2)</sup>,

(<sup>1</sup>) Sur *villare*, -is « hameau, écart » (dérivé de *villa*), cf. Kurth, *Frontière*, I 408; Longnon, *Noms de lieu de la France*, p. 236; Vincent, *Noms de lieux de la Belgique*, p. 140; Lucien Roger, in *Annales de l'Inst. arch. du Luxembourg*, 1926, t. 57, p. 138. — En Belgique, on ne le trouve pas composé avec un nom d'homme. Il est bon de remarquer, avec Kurth, que ce mot roman a été emprunté par les Germains occidentaux pour dénommer les lieux où ils fondaient leur résidence.

(<sup>2</sup>) Par exemple, *Viyé* = 1. Villers, dépendance de Stavelot; 2. Villez, dép. de Laroche; 3. Villers-St<sup>e</sup>-Gertrude; etc.

ou bien suivi d'un déterminatif quelconque (1), ici il est intimement soudé à un premier élément ; or ce mode de composition est, pour *villers*, extrêmement rare dans la région romane du Luxembourg. M. Lucien Roger, spécialiste en toponymie luxembourgeoise, n'en connaît que deux exemples : *Fauvillers* et le lieu-dit virtonais *Orvillers* (2). Enfin, notre mot est le seul de ce type qui se présente avec une double forme, germanique et romane. Ce fait confirme à nos yeux l'observation que faisait récemment M. Roger à propos de *Fauvillers* même : « Son voisinage de la limite des langues, au même titre que la rareté des composés romans de sa famille, constitue une forte présomption en faveur d'une origine uniquement germanique du nom, d'autant plus que la toponymie de la région allemande voisine offre plusieurs *-weiler* et *-ler* » (3).

Mais quelle peut être la valeur du premier composant *Fau*- ? Je ne connais là-dessus que l'avis de Tandel qui, après avoir cité la forme *Fasvillers* de 1214, y voit l'équivalent du latin *fagus* (hêtre). Cette opinion est pure fantaisie : elle ne tient pas compte du nom germanique. Rien cependant n'est venu la remplacer jusqu'ici.

Pour moi, la lumière s'est faite en lisant, dans la notice de Tandel, les lignes suivantes : « La Basse-ceil prend sa source à 2 kil. au Sud de *Fauvillers* et, après un parcours de 4 kil., se jette dans la *Sûre* au pied de la colline désignée sous le nom de *Feltz* (rocher) » (4). C'est, à n'en pas douter, cette roche

(1) *Villers-devant-Orval*, *Villers-le-Peuplier*, *Villers-aux-Tours* (*vivā-toúr*), etc. — Quoi qu'en disent A. Vincent, *loc. cit.*, et Edg. Renard (*Bull. Soc. Wall.*, 61, p. 363), la vraie forme liégeoise est *vivé* et non *vilé* ; ce dernier est namurois ; comparez liég. *vivèdje*, nam. *viladje*, « village ».

(2) L. Roger, *loc. cit.*, p. 142. — Le chestrolais *Navyè* : *Neuvillers* (*Recogne*) est d'un autre type. — Vincent, p. 141, cite *Hevillers* (*Brabant wallon*), dont il juge le premier élément « *obseur*, surajouté » ; mais la forme *Heivillari* de 1206 ne pourrait-elle s'expliquer par « *hameau de la heide*, *bruyère* » ?

(3) *Loc. cit.*, p. 142.

(4) *Les Communes luxembourgeoises*, IV, p. 180.

remarquable — « côte à pic et amphithéâtre grandiose » du moins jadis (1) — qui a donné son nom au hameau situé sur la hauteur voisine. *Feltz*, variante du luxembourgeois *Fielz*, s. f., « roche », se rattache à l'ancien haut allemand *felisa*, d'où dérive également notre *falise*. Ce type *Feltz* explique parfaitement les diverses formes actuelles, germaniques ou romanes. *Fauvillers* signifie donc proprement « le village de la roche ».

Jean HAUST

---

## Livres et Revues

V. LEBRUN, **Une charte au pays de Chimay, en 887.**  
Gand, 1926, Imprimerie Erasmus, 5, rue de la Confrérie,  
126 pages et 1 carte.

La charte émanée d'Erlebold, propriétaire de vastes domaines dans le Porcien, le Laonnais et dans tout le pays de Chimay, a été publiée par Ch. Duvivier, en 1903, dans les Bulletins de la Commission Royale d'histoire. L. Vanderkindere en utilisa plusieurs données dans sa *Formation territoriale des principautés lotharingiennes*. Ce document méritait une étude complète ; M. V. Lebrun l'a tentée, en l'appuyant d'une information solide et de recherches patientes dans des matériaux d'archives jusqu'ici inexplorés. La tâche était ardue de reconstituer ou d'évoquer les neuf *villae* qui englobaient, au IX<sup>e</sup> siècle, le canton actuel de Chimay : *villae* de Salles, de Macon, de Bailleuvre, du Ploys (lez-Monceau), de Monceau, d'Imbrechies, de Gardineias (nom disparu, du territoire probable de Salles), de Chimay et de Spolt (= Forges, par la suite). Rapprochée des pièces d'archives de 1182, 1276, 1316 et 1336, la charte de 887 apporte des lumières précieuses aux vicissitudes historiques, encore mal définies, par lesquelles ont passé

(1) Cf. Ch. Dubois, in *Bull. trim. de l'Inst. Arch. du Lux.*, 1927, p. 10.

les fondations, d'ailleurs égoïstes, du seigneur lotharingien Erlebold, les abbayes de Salles et de Chimay, le domaine foncier des chanoines chimaciens de Ste-Monégonde et le patrimoine propre des comtes de Soissons, aïeux des comtes (plus tard princes) de Chimay.

L'étude de M. V. Lebrun fournit maintes confirmations à la *Toponymie de Chimay* et plusieurs compléments à la *Toponymie de Forges*, publiées par la *Société de Littérature wallonne*. Les toponymistes soucieux du point de vue comparatif ne manqueront pas de recourir au commentaire de cette charte de 887, pour interpréter des noms tels que *Macon* (de *Machnis* = ruisseau du lieu), le *bourg* (*bourge* 1563, *bourget* 1564, à *Macon*), *Gossegnyies* (nom d'un ruisseau, à la limite de *Momignies*), le *Vichier* (à *Macon*, 1678 = *Vichi* wallon), le *Fourmatot* (première mention en 1665) et *Forge-Philippe* (nom né de celui du maître-feron *Philippe de la Lice*, ou *Lysse*, en 1606 et 1607).

Em. DONY

**J. J. SALVERDA DE GRAVE, Sur un préfixe français « réel ».**

Extrait des *Medelingen der Koningl. Akademie*, section des Lettres, 61, série A, n° 4. 44 p. — Amsterdam, 1926.

Sous ce titre bien affirmatif, le célèbre philologue roman d'Amsterdam nous donne une monographie du préfixe *ca-*. A la différence de Schuchardt et d'autres, il estime que *ca-* est un préfixe réel, c'est-à-dire ayant une réalité étymologique.

Mais, avant d'en venir aux faits, il se livre à des réflexions sur la recherche en étymologie, et celles-ci sont trop intéressantes pour qu'on ne s'y arrête pas un peu.

Il cite d'abord l'opinion de M. L. Spitzer, qu'on peut résumer ainsi : La recherche étymologique est un *art*, qui opère avec de la *science* ; — la découverte d'une étymologie est due à l'intuition et au hasard ; — une bonne étymologie ne se cherche pas, mais se trouve ; — elle n'est jamais absolument assurée.

Puis il ajoute pour son compte : Le combat entre les étymologistes reste souvent indécis ; — la raison en est que le chercheur travaille sur des matériaux toujours insuffisants ; — c'est précisément cet aléa, cette partie d'inconnu qui excite le chasseur et fait le charme de la recherche.

On le voit, M. S. de G. ne prend pas cet exercice au tragique. Seulement, dira-t-il encore, s'il y a une grande part de divination dans la trouvaille, l'étymologiste doit faire tous ses efforts pour la justifier. Or, c'est dans l'estimation des preuves que le désaccord éclate entre philologues. L'un fait bon marché de la sémantique et de l'histoire, un autre de la phonétique. M. Sainéan reconnaît la nécessité de la phonétique pour la période ancienne du roman, il se donne grande latitude pour le moyen français et le français moderne. Là-dessus notre auteur, tout en couvrant de fleurs M. Sainéan, a consacré quatre pages à discuter la méthode de cet étymologue fantaisiste. C'est que Sainéan a décoré du nom de préfixes « imaginaires » les particules *ca-*, *ba-* et *far-*, tandis que M. S. de G. tient *ca-* pour un préfixe très réel et va entreprendre de le prouver.

Sa démonstration est divisée en deux parties.

Dans la première, il réunit d'abord une liste de 38 mots où la syllabe *ca-* fait bien figure de préfixe, puisque le simple sans *ca-* existe à côté du composé

Puis il reprend les mots de cette liste pour discuter, contre M. Sainéan surtout, les étymologies proposées. La conclusion, en ceci, dépasse un peu les prémisses. Nous soucierons à la *réalité* du préfixe *ca-*, mais la réalité n'est pas l'*unité* d'origine. Il n'y a personne, j'imagine, qui n'admette l'existence de *ca-* ou d'une de ses variantes dans les langues romanes et même ailleurs : ce qui n'est pas accepté, c'est que ce préfixe ait une source unique. On voit bien que l'auteur conclut de cette réalité à l'*unité*, mais quelles sont ses raisons ? Son argument est que la science est appelée à simplifier, non à compliquer.

Il juge que « l'explication *naturelle* et *simple* par un seul et même préfixe semble répondre au but que se propose l'étymologie ». Que le principe soit en général excellent, nul n'en doute ; mais, si les philologues ne sont pas d'accord sur l'origine de *ca-*, ne serait-ce point parce qu'il y a des lois plus rigoureuses que ce principe d'allure théologique ? Ce *ca-* serait-il la seule exception ? le seul qu'on s'obstinerait à exclure du bénéfice de l'unité ? Est-ce que l'on explique le *re-* du latin *refert* de la même façon que celui de *reficere* ? Donne-t-on la même origine au préfixe *en* de *ennemi*, à celui de *enfermer* et à celui de *envoler* ? Si encore il existait actuellement pour *ca-* une belle unité de forme, on aurait quelque droit d'en inférer une unité d'origine ; mais l'état présent est au contraire incohérent. C'est ce qui a permis à M. Sainéan de reconnaître le *chat* par métaphore dans un grand nombre de mots en *ca-*, et c'est ce qui m'a permis d'y voir le préfixe *co-*, c'est-à-dire le *cum* latin.

Il y a d'autres mots où l'initiale *ca-* s'affirme moins comme préfixe que dans la liste précédente, soit que le mot simple n'existe pas, soit que le préfixe se présente sous une forme trop différente. De là nouvelle série d'articles : *cahoter*, *camus*, *chambranle*, *coqueluche*, *caluchon*, *coquin*, *galafre*, *galfâtre*, *gamin*, *quémander*, *caborde*, *caborna*, *cabotte*, *cahute*, *caibode*. Ces articles contiennent une somme de renseignements et de rapprochements précieux.

Dans une seconde partie l'auteur aborde les questions de date, d'extension, de signification et enfin d'origine.

1<sup>o</sup> La date. Carence presque complète d'exemples anciens. « Ce n'est que l'étude des patois qui a réellement révélé l'existence de cette particule ».

2<sup>o</sup> L'extension. « C'est sans doute du Nord de la France que *ca-* s'est répandu ; car nulle part il ne se rencontre avec autant de régularité qu'en Belgique ».

3<sup>o</sup> Signification. « *Ca-* a souvent une valeur péjorative.... Ainsi que *re-*, il peut devenir simplement explétif.... ».

4<sup>o</sup> Hypothèse sur l'origine de *ca-* et de ses variantes. Après avoir exposé les tentatives d'explication antérieures (Darmesteter, Nigra, Gamillscheg, et j'y passe également pour un article de mes *Notes de philologie wallonne*), M. S. de G. reprend et complète son ancien article de 1902, dans lequel il constatait la présence en flamand de nombreux mots en possession de ce préfixe. Il ne retrouve pas la même fréquence en néerlandais, de sorte que, encore une fois, il arrive à conclure que la Belgique est la patrie de *ca-*. Reste à déterminer si c'est le *ca-* français ou le *ka-* flamand qui est l'original, — ou tous deux à la fois. Il semble que, en ce point de la thèse, il aurait fallu examiner l'origine de chacun des mots flamands précités. Mais l'auteur a procédé de façon plus expéditive. Il conjecture que la forme primitive a été *cac-*. Ce *cac-* aurait un sens dépréciatif ou bien celui du latin *cacare*. Il ne se prononce pas sur la priorité entre ces deux sens (qui peuvent d'ailleurs se ramener à un seul si l'on songe au grec *κακός*, *κακάω* ou *κακκάω*, *κάκη*, etc.), mais il conclut qu'il existe certainement une syllabe *cac*, d'origine certainement onomatopéique, par ce qu'elle est à l'abri de tout changement phonétique et qu'on la retrouve dans des langues diverses. C'est ce *cac-*, adouci ou camouflé différemment, qui serait d'après lui le père de tous les *ca-* et variantes de *ca-*. Si la forme *cac-* est rare en wallon, ce serait à cause du voisinage de *caquer* : on a voulu le masquer. Nous ferons remarquer ici que le wallon n'a pas de ces délicatesses, et, en outre, que le verbe *caquer*, au sens où il le prend, n'est pas réellement wallon. L'interjection *cac* imite le bruit d'un choc (*cac so l' soû*) et le verbe *caquer* signifie entrechoquer deux œufs l'un contre l'autre. Quant à la priorité flamande ou wallonne, l'auteur n'ose pas se prononcer catégoriquement, mais, discussion faite des titres, il croit l'origine flamande plus probable.

J'ai essayé de rendre fidèlement la pensée de M. S. de G. Il ne peut être ici question d'examiner à nouveau le problème.

Il y faudrait un volume. Admettons, en attendant, que, grâce à cette importante contribution, le flamand et le hollandais ont déposé dans l'enquête et apporté leur part de renseignements.

Terminons par une réflexion. Ce qui divise les auteurs, ce n'est pas uniquement le fait que l'adversaire est convaincu d'avance et se déprend difficilement d'une opinion faite, d'une construction qui lui a coûté des efforts, — raison de psychologie applicable à tout genre de thèse, — c'est aussi le fait que chacun, travaillant dans son domaine propre, est frappé de particularités locales qui prennent à ses yeux une grande importance et que ses collègues ne parviennent point, malgré tous les arguments, à apprécier au même degré ! On se lit, réciproquement, avec bienveillance ; mais les arguments glissent. Effet de perspective ! On n'arrive ainsi à la vérité, si on peut y arriver en fait d'étymologie, que par une documentation de plus en plus abondante, par une appréciation de plus en plus juste de tous les termes du problème, par une logique de plus en plus serrée, par une démonstration non seulement scientifique, mais artistique, volontairement redondante et capable de forcer les convictions.

J. FELLER

**KRISTOFFER NYROP. Quelques remarques sur les pléonasmes tautologiques**, extrait des *Mélanges de philologie* offerts à M. Johan Vising, 1925. — **Etudes de grammaire française**, nos 24-28, Extr. du *Bulletin de l'Académie royale danoise*. Copenhague, 1927.

M. K. Nyrop, l'illustre philologue roman de Copenhague, l'auteur d'une *Grammaire historique de la langue française*, qui est un chef-d'œuvre d'analyse et de clarté, a su conserver, mieux que les jeunes et les clairvoyants, l'art de rendre la science aimable sans rien lui enlever de sa profondeur. Ces quelques pages sur la manie du pléonasme rassemblent une

foule d'exemples, variés, de toute époque, qu'on chercherait vainement dans nos syntaxes ou nos traités de style. Guidé par ce recueil, nous nous tiendrons désormais à l'affût des pléonasmes wallons. Nous en avons, c'est *sûr et certain* ; et ils ne sont pas tous aussi apparents que le *facile-âhèye* mis à la mode récemment par la fantaisie liégeoise, ou le *gratis pro Deo* de la basoche.

Le second travail est la continuation d'une étonnante série d'observations et d'études sur la langue française ancienne et moderne. On y constate d'abord que M. Nyrop se fait lire les ouvrages les plus variés. Sa documentation, sa curiosité ferait rougir ou pâlir les philologues français les plus actifs. Il fait moisson de tout. Il tombe en arrêt devant les singularités et les anomalies de langage que nous n'apercevons pas ou que nous n'avons guère la patience de noter ; et, de toutes ces observations, il compose un précieux musée. C'est par cette méthode de travail que son volume sur la *Syntaxe* est un si riche trésor de faits. Ici, dans ce nouveau fascicule de ses *Etudes de grammaire française*, la même érudition aimable continue à déverser devant nous, en notes courtes ou en articles savamment gradués, le fruit de ses enquêtes et de ses trouvailles en lexicographie et en morphologie.

Le n° 24 de cette suite d'études contient une quarantaine de notes sur divers mots ou formes singulières. Nous citerons seulement celles qui ont quelque rapport avec nos études wallonnes ou qui nous ont suggéré quelque idée utile à l'auteur.

*C'est tout ce que j'ai besoin.* On ne tourne jamais autrement en wallon. *Dont* n'existe pas. Ce tour est analogique de « c'est ce que je demande ou désire ». Mon professeur de latin-grec-français, jadis, en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> latine, ne parvenait pas à dire autrement. Pourvu que le bon Dieu ait casé son âme en un coin condrozien du paradis !

*Bec de gaz* signifie « guignon » et aussi « sergent de ville ». C'est par comparaison de l'agent planté dans la rue comme un

réverbère que l'argot a produit le second sens. Mais M. Nyrop se demande où trouver un pont qui conduise à « guignon ». Ici l'expression complète est « tomber sur un bec de gaz ». Il s'agit d'un bec de gaz allumé, fait pour donner de la lumière, éclairer la route ; et, si le passant nocturne va justement trébucher contre cette lumière, c'est évidemment un beau cas de malchance.

*Un bon bonhomme.* Ce néoplasme ne scandalisera pas nos Wallons, parce que *bonhomme* signifie chez nous « homme » et spécialement « mari » : *on p'tit bouname, bouname di coûke* (h. de pain d'épices), *bouname di nîvaye* (h. de neige), *vosse bouname* (votre mari). On pourra donc dire *on fréert bon bouname di coûke, elle a on si bon bouname* (un si bon mari). Le pléonasme fleurit encore bien mieux dans *mi mon-onke* (mon mon-oncle) et il se complique de contradiction dans *vosse matante* (litt. votre ma-ta-ante !). Mais ce sont là des jeux produits par le phénomène des alluvions successives.

*Chevalière.* Ne pas oublier la célèbre *chevalière* d'Eon.

*Concluer.* Le futur *concluerai* est une faute courante. Ajoutons pour le présent un exemple édifiant : dans la traduction de l'ouvrage de Darwin sur *les plantes grimpantes* (Paris, Reinwald, 1877), p. 4, on peut lire : « j'en *concluai* que pendant la nuit elle avait dû en accomplir quatre » (quatre révolutions).

*Moutonne* adjectif. Le wallon connaît *moutone* substantif : *ine cote di moutone*. La moutonne est une étoffe à fines raies noires et rouges, dont la chaîne est en fil et la trame en laine. Le mot a été employé par notre Louis Banneux, *L'âme des humbles*, I, p. 55.

*Régate*, cravate. Dans ce sens, le mot paraît bien d'importation anglaise. C'est proprement la longue cravate meublante qu'arborent les *boatmen* de la périssoire, qui ne mettent pas de gilet pour avoir les entournures des bras tout à fait libres.

N° 25. *Folie*, maison de plaisance, est une forme dialectale de *feuillée* ou plutôt *feuillie*. M. Nyrop adopte avec raison

l'étymologie de Littré. L'alternance *eu/o* n'est pas plus étrange que dans *fleurir-florir*, *pleurer-plorer*. C'est *follie* qui serait la forme correcte; *feuillie* est analogique de *feuille*. On retrouve la réduction de *l* mouillé à *l* simple dans les dialectes : picard et wallon *bouli*, *boli* = fr. *bouilli*; w. *bolèye* subst. = fr. *bouillie*; pic. et w. *fali* = fr. *faillir*. — Pour enrichir la liste toponymique de M. Nyrop, disons que l'on trouve *Folie*, *la Folie* en Belgique comme dépendance de Bleid (Lux.) ; de Celles (Liège) ; de Clermont, de Malonne et de Yves-Gomezée (Namur) ; de Kain, de Ragnies et de Œudeghien (Hainaut) ; *Haute-folie* à Bierges (Brabant), à Nast (Hainaut), à Ensival et à Vaux-sous-Chèvremont (Liège).

Les nos 26, cas de la préposition séparée de son régime, 27, la locution *avec ça*, 28, emploi de *en* préposition, sont des modèles de constatation prudente et d'analyse bien conduite.

Pour la préposition, l'étude des cas où elle ne peut être séparée du régime aiderait à expliquer ceux où on l'en sépare. *Avec* (apud hoc) contient déjà un régime. Spécifiquement, c'est un adverbe composé. Il est encore employé comme adverbe. Cet emploi n'a jamais été oublié. Il est donc possible de patienter un peu avant d'énoncer le sur-complément. On le considère alors comme synonyme de *ayant*, *ayant en plus*. Par analogie, *sans* sonne avec le sens de *n'ayant pas*. C'est pourquoi on se permet après *avec* et *sans* une intercalation. — *Malgré* a pu aussi garder sa construction ancienne, issue du sens primitif *mauvais gré*, sens encore visible dans la locution figée *malgré qu'on en ait* (bien qu'on en ait mauvais gré). — Pour *après*, *dans*, *depuis*, si l'insertion d'éléments adventices devient plus difficile, ce fait tient à ce que les dites prépositions ne donnent plus la sensation d'être des composés adverbiaux. — Dans le cas des locutions prépositives comme *afin de*, *à cause de*, si l'on se permet une intercalation, ce sera, comme M. Nyrop l'a fait remarquer, entre le substantif et la préposition : *afin*, quand vous viendrez, *d'arriver à l'heure juste*; *à cause*, disait-il, *de cet encombrement*.

Les sens disparates et même opposés de *avec ça, avec ça que*, proviennent de l'imprécision du langage et de la pensée quand il s'agit de marquer des rapports subjectifs. C'est la confusion du *cum hoc* et du *propter hoc*. On esquisse paresseusement une relation de but, de conséquence, de cause efficiente, de cause opposante par une locution banale qui, en soi, ne signifie que l'accompagnement, la juxtaposition ou la séquence dans l'espace ou dans le temps. C'est ce qui a fait la fortune de *or*, de *lorsque, puisque, alors que, tandis que*, de *avec, avec ça, avec ça que*. L'expression de tous les rapports subjectifs est pauvre. C'est l'intelligence qui, peu à peu, supplée, redresse, clarifie, et insuffle par accoutumance aux expressions le sens précis qui leur manquait.

Proprement, *avec ça* n'énonce que l'accompagnement. Tel est le cas du vendeur proférant son banal et désagréable *avec ça, Madame ?* Cette juxtaposition peut être interprétée psychologiquement comme une circonstance favorable ou défavorable : *avec tout ça, il a réussi* = à cause de tous ces facteurs, ces qualités aidant, ayant tous ces atouts dans son jeu ; *avec tout ça, il n'a pas réussi* = bien que possédant toutes ces qualités, etc. Mais cette locution *bien que*, dont je me sers pour élucider le sens, ne contient en soi rien de plus précis que *avec ça*.

Au chapitre suivant, M. Nyrop note qu'on trouve rarement *en* devant l'article en français. Le fr. en ce cas préfère aujourd'hui *dans*. Le wallon n'a pas cette répugnance. Il dit *è tchambe, èl coûr, è l'ârméye, è l'oûrbire, è l'ovreû, è liviér*. Si l'on dit au masculin *è djârdin, è corti, è visèdje, è cwér, è lîve, è viyèdje, è vinâve*, cet *è* n'est pas la simple préposition *en*, c'est bien la préposition-article, réduction de *èl* devant consonne, comme *dè* est réduit de *dèl*. Il ne reste aucune trace de la vocalisation de *l*. Il y a donc à distinguer deux *è* en wallon : 1<sup>o</sup> la préposition pure : *è dandjî* (en danger), *è doû* (en deuil), *è haut, è bas* ; cet *è* reprend la consonne *n* devant voyelle, *èn-oûve* (en

œuvre), *èn-alèdge* (en train), *èn-èri*, *èn-avant* ; 2<sup>o</sup> la préposition article décrite ci-dessus.

Jules FELLER

**Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques.** Jahrbuch 1926.

Cet annuaire est le second. La Société s'est fondée à Luxembourg il y a deux ans sous la présidence du professeur Joseph Tockert, du gymnase de Luxembourg. Elle compte déjà un grand nombre d'adhérents. L'annuaire que nous avons en mains contient 80 pages compactes, dont les articles sont rédigés en allemand. Je suppose d'ailleurs que le français, si cultivé à Luxembourg, n'est pas exclu par le règlement.

Après les renseignements d'usage dans un annuaire, la brochure contient 1<sup>o</sup> un article sur le nom de *Siebenbürger Sachsen* (Transsylvanie) qui intéresse les Luxembourgeois en raison d'une antique colonisation de leurs ancêtres en ce pays ; 2<sup>o</sup> un voyage aux Siebenbürgen ; 3<sup>o</sup> un article de toponymie luxembourgeoise (p. 28-47), de doctrine générale, mais où l'on peut grappiller maints exemples ; 4<sup>o</sup> une note sur le vocabulaire luxembourgeois de l'industrie minière, qui est en partie, comme l'exploitation elle-même, d'origine française, puis, entre autres communications, une revue intéressante des publications reçues et deux anciens textes patois.

Jules FELLER

**AUGUSTE VINCENT, Les noms de lieux de la Belgique.**  
(Bruxelles, Librairie générale, 1927 ; in-8, xvi-184 p.).

Je m'étais donné le plaisir d'annoncer l'ouvrage de M. Vincent dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* ; mais l'auteur, plus expéditif, a devancé l'annonce de quatre ou cinq mois ! L'œuvre de notre collègue de la *Commission de Toponymie*, récemment instituée par l'initiative de M. K. Huysmans, ne fait pas double emploi avec celle du regretté Auguste Longnon.

Outre qu'elle est consacrée exclusivement à la Belgique, elle est conçue sur un plan tout différent. M. Vincent consacre un tiers de son livre à exposer en général la formation et l'évolution des noms de lieux. Il le fait avec un minimum d'explications théoriques ; presque toute la théorie se réfugie dans les titres et leurs subdivisions. Il gagne ainsi de la place pour les exemples, qui sont toujours très nombreux, munis de dates et de notes historiques. Nous recommandons seulement au lecteur de ne pas négliger, pour éclairer sa lecture, les six pages de sigles abréviatifs de l'Introduction. A partir de la page 56, commence une nouvelle étude. Les noms de lieux y seront désormais classés d'après les époques de leur création, noms celtiques et romains, noms du haut moyen âge, les uns romans, les autres germaniques, noms de création postérieure.

Nous ne pourrions ici analyser davantage. Notons plutôt comme trait caractéristique de ce travail que M. Vincent s'est interdit toute discussion. Il n'a pas le prurit de la conjecture étymologique. Il classe tous les termes qui portent en eux leur signification, tout ce qu'il considère comme scientifiquement acquis. Ce qu'il a découvert par lui-même et grâce à sa méthode de classement se perd ainsi dans la masse énorme des exemples cités, mais il est évident que son expérience philologique et historique lui a fourni maintes solutions personnelles, qu'il donne modestement sans autre démonstration que le rapprochement suggestif des faits.

Ainsi conçu, ce livre rendra de grands services aux archéologues. C'est un « manuel de toponymie belge » qui les initiera aux arcanes d'une science peu familière au grand public lettré.

Jules FELLER

**L. GROOTAERS. Quelques emprunts entre patois flamands et wallons** ; 22 pp. ; extrait des *Leuvense Bijdragen*, t. XVI, 1924.

« Dans un pays où deux peuples de langue différente vivent côte à côte, ces peuples en viennent fatalement à puiser dans le

vocabulaire l'un de l'autre. La Belgique constitue, à ce point de vue, un domaine particulièrement intéressant à explorer... Il serait fort souhaitable qu'on en arrive à une collaboration plus directe entre patoisants romanistes et germanistes ». Nous souscrivons pleinement à ces lignes de l'avant-propos. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt cette première série de notes qui, espérons-le, sera suivie d'autres : la matière est quasi inépuisable !

L'auteur fait preuve d'une connaissance approfondie des patois flamands et d'une information étendue dans le domaine wallon, où ses incursions sont en général très heureuses. Nous le chieanerons pourtant sur quelques points. Il rattache au fr. *cran* le w. *brab*, *crène* « morceau d'échine de porc », alors que c'est une forme altérée de *scrène* (cf. mes *Étym.*, p. 144). — Le w. *crèkion* = « grillon » et n'a rien de commun avec *crèton*. — L'explication alléguée p. 11, n. 3, du nam. *craya* est pure fantaisie. — A mon sens, le rouchi *cozène* « myrtille » (Lessines, Wodecq) n'est pas un emprunt du west-flamand ; l'inverse est plus vraisemblable ; on dit *couzine* à Wiers : j'y verrai le fr. *cousine* pris dans un sens figuré. — Il y a longtemps que le nam. *choû* a été expliqué par le flam. *schoot* ; cf. *Projet de dict. wallon*, v° *hô*.

Jean HAUST

Le **Bulletin de la Société de Littérature wallonne**, tome 61 (365 pages), vient de paraître (1927). Il contient la *Toponymie* (glossaire et carte) de trois communes liégeoises, *Dolembreux*, *Esneux*, *Villers-aux-Tours*, par Edgar RENARD.

Ces monographies sont des modèles du genre. Leur auteur a droit à toutes les félicitations pour cette importante contribution à la toponymie wallonne.

**J. VERCOULLIE. Beknopt Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taal**; 2<sup>e</sup> éd., Gand, 1925; in-8°, 547 pages.

Sous une forme extrêmement condensée, ce petit dictionnaire contient des renseignements abondants, précis et souvent

originaux sur l'origine et l'histoire des mots néerlandais. Nous le signalons ici, parce qu'à l'occasion — trop rarement à notre gré — l'auteur fait intervenir nos dialectes romans dans l'explication des termes germaniques (1). Citons par exemple : « *avetronk*, de l'anc. fr. *avoutron* (w. *awatron*), dérivé de l'anc. fr. *avoutre* : lat. *adulter* ». — Pour *baaierd*, on invoque le w. *bayâ*. — A propos de *fijt* (figue), on allègue le liégeois *poirfi*, lequel signifie proprement « pourrie figue », ajoute-t-on sur la foi de Dory (cf. G., II 241, n.). En réalité, *pwèrfi* (panaris profond) signifie proprement « fic de porc », est composé de *porcu* et de *ficu* et répond exactement à l'all. *Schweinsbeule* (cf. Behrens, *Beiträge*, p. 201). — De *scherp*, nous dit-on, vient le fr. *escarpé* et *écharper*. Passe pour le premier, mais le second a une autre origine. — Dans la 2<sup>e</sup> éd., l'auteur faisait de *marteko* « une déformation, par étymologie populaire, peut-être du portugais *macaco* (singe), mot importé du Congo ». Aujourd'hui, il tire *marteko* « du fr. *marticot*, lequel est emprunté, avec romanisation du suffixe, du moyen-néerlandais *Marteken* (dimin. de Martin), nom du singe dans l'épopée animale ; le w. *martikenne*, s. f., vient directement du moyen-néerl., de même que le w. *mesquenne*, s. f., vient du néerl. *meisken* ». Cet article vaut assurément beaucoup mieux que le précédent ; mais qu'est-ce que le fr. *marticot* ? Du français de Gand ou de Bruxelles ? Quant au w. *mèsquène*, il ne vient pas plus du néerlandais que l'italien *meschina* (servante) ; cf. ce *Bull.*, 5, p. 36 ; Diez, p. 212 ; Meyer-Lübke, *REW*, n° 5539. — Je me hâte d'ajouter que ces légères inexactitudes en fait d'étymologie romane n'enlèvent rien à la réelle valeur de cet ouvrage, qui couronne dignement une carrière de labeur probe et persévérand.

Jean HAUST

---

(1) P. xv, ajouter l'abréviation Wa = wallon.

Paul BARBIER, **Miscellanca Lexicographica, II.** — *Etymological and Lexicographical Notes on the French Language and on the Romance Dialects of France.* (Extrait des *Proceedings of the Leeds Philosophical Society*, vol. I, part. III, pp. 91-129 ; Leeds, 1927).

Dans cette seconde série de notes que publie le savant professeur de l'Université de Leeds, deux surtout m'ont intéressé parce qu'elles concernent nos dialectes.

C'est d'abord une étude approfondie sur le fr. *orin*, que j'ai moi-même tâché d'élucider en partant du synonyme liégeois *neûrin* (*eûrin*, *leûrin*), terme de batellerie ; cf. ce *Bulletin*, 1907, p. 62, ou mes *Étym. wall. et fr.*, p. 184. M. Barbier admet certaines de mes conclusions, à savoir que *-rin* représente le germ. *-ring* et que, du sens primitif d'anneau, on a passé à celui de « cordage qui part de cet anneau ». Il n'y a divergence que pour le premier composant, où M. B. voit le germ. *oor* (oreille). Son explication paraît plausible, du moins pour le fr. *orin* ; pour le wallon, il est permis de réserver la question, jusqu'à ce que les germanistes aient expliqué le flamand *neuring*.

L'autre mot est un terme rare, l'anc. fr. *doelise*, qui se lit dans un seul texte cité par Godefroy :

Quant nature les aourna  
Tel doelisse leur donna  
Que jou ne sai par moi conter....

Godefroy traduit au petit bonheur par « délice, beauté délicieuse » ; L. Constans, dans son éd. du *Roman de Thèbes*, par « dotation, qualité ». Or M. Barbier trouve, dans un acte lorrain de 1290, un second exemple d'où résulte que *doelise* est un terme juridique désignant une certaine forme de dotation, apparemment différente du douaire. Il y voit un dérivé de *\*doel* (lat. *d o t a l i s*). De mon côté, je puis assurer que le mot n'est pas aussi rare qu'on le croit. Je l'ai relevé seize fois

dans les archives de Bastogne (prov. de Luxembourg), datées du XV<sup>e</sup> siècle et publiées il y a trente ans par M. Jules Vannerus (1). Il est écrit douze fois *dolis*, une fois *dolixe*, *doliss*, *dolysse*, *dolliesse* :

1. ...ayant cause de *dolis*, en quittant sur ledit *dolis...* (1481).
39. ...telle part qu'ilz avoient sur la maison tant par acqueste que par *dolis...* (1481).
41. ...quitté sur son *dolis...* (1481).
83. ...tout action de *dolis...* (1482).
116. ...réservé le *dolis* que ledit Messire avoit en ladite maison... (1482).
283. Yzabel a quitté et renunciet sur ses *humiers et dolis* dudit héritage... (1484).
295. ...saulve le *dolis* de sa mère... (1484).
406. ...ont quitté leur *dolis...* (1486).
409. ...en a quitté sur sez *humers et dolis...* (1486).
447. ... (elle) a quitté sur sez *humeurs et dolis...* (1487).
453. ...le *dolis* d'icelle K<sup>e</sup>... (1487).
479. ...en nom de *dolixe...* (1487).
594. ... (il vend) tel *doliss et humyers* qu'(il) avoit ès maison... (1489).
650. ...abandonnent... le droit de *dolysse de Maron...* (1490).
718. Maroez... quitte sur sa *dolliesse du tyre...* (1492).
919. ... (il) renonce sur son *dolis* et action... sur la dite maison... (1499).

Le mot (masc. ou fém. ?) désigne évidemment, dans tous ces textes, une part d'héritage sur un immeuble. Je ne sache pas qu'on ait signalé ailleurs ce terme de notre ancien droit, — terme savant, cela va de soi, au même titre que *humiers* (usufruit).

Jean HAUST

---

(1) *Le livre de la Justice de Bastogne* de 1481 à 1499, par Jules Vannerus. Arlon, 1897. Tirage à part des *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*.

## COMMUNICATIONS REÇUES

### 14<sup>e</sup> LISTE

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux.

Cette 14<sup>e</sup> liste comprend ce que nous avons reçu depuis novembre 1925 jusqu'au mois de mars 1927.

BOTTEQUIN, Armand (Houtaing-lez-Ligne). — Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en dialecte de Grandmetz, Houtaing, Leuze, Moustier, Thieulain. — Le folklore de Houtaing-lez-Ligne (cahier de 77 pages).

BOUCHÉ, Ferdinand. — Mots de Bassilly (45 fiches).

COLSON, Lucien. — Mots de Herstal, Vottem (10 fiches).

COTTON, René (Wodecq). — Traduction de la Parabole.

COZIER, Joseph. — Mots de Chiny (450 fiches).

CUNIBERT, Henri. — Vocabulaire du fabricant de papier à Malmedy (137 fiches), copie d'un manuscrit de feu G. Bodet, précédée d'une notice biographique.

DELECLOS, Camille. — Mots de Stavelot (113 fiches).

DUSART, Joseph. — Note sur les jeux de billes à Souxhon-Flémalle.

FABRY, Marcel. — Mots des Awirs (70 fiches).

GORRISSEN, Winand. — Mots de Huy (40 fiches). — Note sur le métier du vannier ou *bons'li*, à Huy.

LEFEBVRE, Ghislain. — Mots de Custinne (175 fiches).

LOXHET, Léon. — Mots de Challes-Stavelot (300 fiches).

MALLIEN-GOREUX, C. (Bierwart). — Réponse aux vocabulaires-questionnaires, n<sup>o</sup>s 3 à 11 (826 fiches).

MELIN, A. — Complément au Vocabulaire d'Andenne (66 fiches). — La conjugaison dans le dialecte d'Andenne.

MICHEL, Louis (Bagimont). — Réponse aux vocabulaires-questionnaires n<sup>o</sup>s 1 à 6 (112 fiches).

NATALIS, Ernest. — *Lu tchèn'lèdge* (la vannerie) à Stoumont et aux environs.

PIERRET-GRUMIEAUX, A. — Carte toponymique et liste des lieux-dits de Rochehaut.

STAS, Henri. — Mots de Trembleur (120 fiches).

WARTIQUE, Edmond. — Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en dialecte d'Arsimont.

WISIMUS, Jean (Verviers). — Réponse aux 12 vocabulaires-questionnaires (617 fiches). — Le jeu d'osselets. — Formules de comparaison, de

salutation et d'imprécaution. — Liste des oiseaux connus dans l'arrondissement de Verviers (en collaboration avec M. Léon Beaupain). — Notes critiques sur le *Dictionnaire wallon* de Remacle (2675 fiches).

\* \* \*

A ces communications qui sont parvenues directement à la Commission du Dictionnaire, il importe d'ajouter les mémoires suivants que la Société de Littérature wallonne a reçus à ses concours de 1925 et de 1926 :

- DUSART, Joseph. — Recueil de mots de Souxhon-Flémalle (1925).  
SARTORY, Pierre. — Vocabulaire du houilleur à Ans (1925).  
CONRADE, Jules. — Recueil de mots de Hollogne-aux-Pierres (1926).  
MÉLIN, A. — Toponymie de la ville et du ban d'Andenne (1926).  
VAN HOOREN, L. — Vocabulaire du houilleur à St-Gilles (1926).

\* \* \*

Nous prions instamment nos correspondants de renvoyer sans retard les questionnaires qu'ils détiendraient encore.

Nous rendrons compte prochainement de l'enquête que nous avons entreprise, à l'aide d'un *questionnaire français-wallon*, en vue d'établir l'Atlas linguistique de la Wallonie.

J. H.

## TABLE DES MATIÈRES

|   | Page    |
|---|---------|
| Un appel aux Wallons.....   | 1       |
| Notre orthographe.....  | 3       |
| Jules DOUTREPONT. Un vocabulaire manuscrit du dialecte liégeois,<br>œuvre de Fréd. Rouveroy, 1771-1850.....   | 6       |
| Alph. BAYOT. Notes de lexicologie montoise, à propos d'un livre de<br>M. Gustave Cohen.....   | 24      |
| Jules FELLER. Etudes linguistiques autour du wallon <i>norèt</i> ,<br>mouchoir.....   | 65      |
| Notes d'étymologie et de sémantique.....  | 61, 105 |
| w. liég. <i>mâssi</i> , par A.-L. CORIN (p. 105) ; — fr. <i>rame</i> (de wagons),<br>liég. <i>râme</i> (p. 61) ; w. <i>rainnète</i> , rouchi <i>ramète</i> (p. 62) ; liég. <i>wahî</i><br>(p. 63) ; w. liég. <i>rider</i> , glisser, <i>ridant</i> , tiroir (p. 106) ; w. <i>malm</i> ,<br>« <i>sincovin</i> » (p. 107) ; w. <i>vèyi rás'</i> , être ivre (p. 108) ; <i>Fauvillers</i> (p.<br>109), par Jean HAUST. |         |
| Livres et revues, par Em. DONY, J. FELLER, J. HAUST.....  | 111     |
| Communications reçues (14 <sup>e</sup> liste).....  | 127     |

**Publications**  
**de la Société de Littérature wallonne**

- Projet de Dictionnaire wallon* (1903) : 3 fr.  
*Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons*, 2 vol. : 40 fr.  
DELAITE, J. *Le verbe wallon* : 4 fr.  
BORMANS et BODY. *Glossaire roman-liégeois* (1<sup>er</sup> fasc., le seul paru) : 10 fr.  
MARÉCHAL, A. *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* : 7 fr.  
DOUTREPONT, Aug. *Les Noëls wallons* : 15 fr.  
TERRY et CHAUMONT. *Recueil de crémignons liégeois* : 40 fr.  
REMOUCHAMPS, Ed., *Tati l' périqué* (éd. populaire) : 10 fr.  
— — — (éd. philologique) : 15 fr.  
— — — (éd. de luxe) : 30 fr.  
DOUTREPONT, G. *La conjugaison dans le wallon liégeois* : 4 fr.  
FELLER, J. *Essai d'orthographe wallonne* : 10 fr.  
— *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumais*, par Ed. LIÉGEOIS (Bull., t. 37) : 20 fr.  
LIÉGEOIS, Ed. *Complément au lexique gaumais* : 4 fr.  
— *Nouveau complément au lexique gaumais* : 2 fr.  
GRIGNARD, A. *Phonétique et morphologie de l'Ouest-wallon* : 10 fr.  
DORY et HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* : 3 fr.  
HAUST, J. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* : 5 fr.  
LURQUIN, A. *Glossaire de Fosses-les-Namur* : 4 fr.  
BASTIN, Joseph. *Vocabulaire de Faymonville* : 4 fr.  
— *Morphologie de Faymonville* : 4 fr.  
CARLIER, A. *Glossaire de Marche-les-Ecauvinnes* : 4 fr.  
FRENAY, FRÉSON et HAUST. *Le tressage de la paille dans la vallée du Geer*, étude dialectale, avec illustrations : 4 fr.  
MARÉCHAL, P. et L. *La meunerie au pays de Namur* : 4 fr.  
PONCELET, Ed. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* : 4 fr.  
HALKIN, J. *Le bon métier des vignerons de la cité de Liège* : 5 fr.  
BORMANS, S. *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* : 10 fr.  
COLLARD, V. *Vocabulaire du faucheur à Erezée* : 3 fr.  
BODY, Albin. *Vocabulaire des agriculteurs* : 5 fr.  
DONY, Em. *Vocabulaire du faudreux à Chimay* : 2 fr.  
JACQUEMOTTE et LEJEUNE. *Toponymie de Jupille* (le Bull., t. 49, qui la contient : 20 fr.).  
LEJEUNE, JACQUEMOTTE et MONSEUR. *Toponymie de Beaufays* : 4 fr.

- LEJEUNE, J. *Toponymie d'Ayeneux* : 4 fr.  
— *Toponymie de Magnée* : 3 fr.  
DONY, E. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* : 4 fr.  
CARLIER et DONY. *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* : 5 fr.  
BAYOT et DONY. *Toponymie de Chimay* : 5 fr.  
RENARD, Jules. *Toponymie de Wiers* : 5 fr.  
FOULON et NOËL. *Toponymie de Landelies* : 4 fr.  
RENARD, Edgard, *Toponymie de Dolembreux* : 5 fr.  
— *Toponymie d'Esneux* : 15 fr.  
— *Toponymie de Villers-aux-Tours* : 5 fr.  
DORY. *Wallonismes* : 15 fr.  
COLSON. *Table générale des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne de 1856 à 1906* : 15 fr.  
ÆBISCHER, Paul. *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires* : 5 fr.

#### Collection des Publications de la Société

- Annuaire*, 31 volumes in-12 : 140 fr. (chaque année : 5 fr.)  
*Bulletin de la Société*, 1<sup>re</sup> série (¹) : t. 7 à 13 : 300 fr. (id. : 40 fr.)  
— — — 2<sup>re</sup> série, 48 vol. : 720 fr. (id. : 20 fr.)  
*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 15 vol. : 100 fr. (id. : 8 fr.)  
*Les Noëls wallons*, par A. DOUTREPONT : 15 fr.  
*Bibliographie wallonne de 1905-1906*, par O. COLSON : 3 fr.  
*Projet de Dictionnaire wallon* : 3 fr.  
*Li voyède di Tchaufontainne*, opéra comique de 1757 en dialecte liégeois. Edition critique, avec commentaire et glossaire par J. HAUST : 5 fr.  
La collection (¹) : 1200 fr. (frais d'envoi non compris).

Adresser les commandes au secrétaire-adjoint, M. E. Renard (rue Pont-Simonis, 1, Grivegnée) et le montant de la somme au trésorier, M. Ch. Steenebrugge (rue de Londres, 8; compte chèques postaux n° 102927).

Pour compléter nos collections, nous désirons acheter les cinq premiers tomes de l'*Annuaire* (1863-69) et les six premiers tomes du *Bulletin de la Société* (1858-63).

À vendre : la collection complète (avec les tables quinquennales) de la revue *Wallonia* au prix de 600 francs.

Les tomes XI, XII, XIII et XVII de *Wallonia* : chaque tome, 15 francs.

(¹) Moins les six premières années du *Bulletin*, qui sont épuisées. La Société ne peut les fournir que par occasion et à prix variable.